



**HAL**  
open science

# Généalogie d'un couple marié en 1846 : La famille Alibert

Maud Gaillot

► **To cite this version:**

Maud Gaillot. Généalogie d'un couple marié en 1846 : La famille Alibert. Histoire. 2023. dumas-04403780

**HAL Id: dumas-04403780**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04403780>**

Submitted on 18 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License



Diplôme universitaire  
Généalogie et histoire des familles

Généalogie d'un couple marié en  
1846

-

La famille Alibert

Présenté par Maud Gaillot

Sous la direction de Stéphane Cosson

Session à distance – 2023

Je soussignée, Maud Gaillot, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume.

Je certifie enfin que ce document en totalité ou en partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

### **Remerciements**

Je tiens à remercier les enseignants du DU Généalogie et histoire des familles et plus particulièrement Monsieur Cosson, directeur de recherche.

Merci au personnel de la salle de lecture des Archives Départementales du Tarn et au personnel de la mairie de Carmaux.

Merci à ma famille et à mes proches qui m'ont soutenue tout au long de la rédaction ce mémoire.

## **Introduction**

L'objectif de ce mémoire est de travailler sur un couple marié entre 1833 et 1842, et de retracer son histoire aussi bien sur son ascendance que sur sa descendance. Ainsi, seront exposés dans ce mémoire les événements majeurs tels que les naissances, mariages et décès des personnes concernées, mais aussi des aspects de leur vie quotidienne.

Le couple principal de mon étude, Pierre Jean Alibert natif de Sainte-Gemme et son épouse Anne Marie Amans native d'Almayrac se sont mariés en cette même commune en 1846. Il s'agit d'un choix particulier car en effet ils se sont mariés quatre ans après les dates autorisées pour la réalisation de ce mémoire.

L'étude de cette famille se concentre exclusivement sur le département du Tarn.

Le choix de la famille Alibert de Sainte-Gemme pour ce mémoire revêt une importance particulière, puisqu'elle fait partie de ma propre généalogie. Cela me paraissait important d'écrire sur la vie, la généalogie et l'histoire de mes ancêtres maternels.

À travers ce mémoire, j'ai pu étudier et vérifier des histoires familiales qui ont été transmises au fil du temps. La reconstitution de leur vie s'est avérée très intéressante et m'a procuré de nombreuses émotions. Ce mémoire est un moyen pour moi de rendre hommage à des personnes qui ont consacré leur vie à défendre leurs droits, tant sur le plan personnel que professionnel.

Le fait que ce couple fasse partie de ma généalogie était un critère important. En effet, je suis également étudiante à l'Université Toulouse 1 Capitole en troisième année de droit, donc partir de zéro avec un couple inconnu m'aurait pris beaucoup plus de temps.

Pour ces recherches je suis donc partie de documents à ma disposition qui retraçaient brièvement la généalogie de la famille Alibert, sans réelles certitudes sur leur véracité.

Ainsi, pour pouvoir trouver des personnes s'étant mariées dans la période demandée, j'ai dû partir de mes ancêtres proches, à savoir mon arrière-arrière-grand-père. Après avoir retrouvé son acte de naissance, puis son acte de mariage, j'ai pu constater que mes ancêtres s'étaient établis en la commune de Sainte-Gemme, qui va être l'un des lieux principaux de mon étude.

## Sommaire

<b><i>Introduction</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>I. Le couple</i></b> .....	<b>7</b>
<b>A. Anne Marie Amans et Pierre Jean Alibert</b>	<b>8</b>
1. Anne Marie Amans	12
2. Pierre Jean Alibert	12
3. Le couple marié	13
<b>B. La commune de Sainte-Gemme</b>	<b>15</b>
1. Histoire	15
2. Étymologie	16
3. Le blason	17
4. Les Ginestes	17
<b>C. Les propriétés du couple</b>	<b>18</b>
<b>D. Marie Elisabeth Raffanel et Pierre Jean Alibert</b>	<b>21</b>
<b><i>II. Les ascendants</i></b> .....	<b>26</b>
<b>A. Pierre Jean Alibert et Jeanne Marie Lacroux</b>	<b>26</b>
<b>B. Antoine Amans et Roze Cayré</b>	<b>28</b>
<b>C. L'ascendance agnatique</b>	<b>29</b>
1. Pierre Alibert (1763)	31
2. Pierre Alibert (1732)	35
3. Joseph Alibert	36
<b><i>III. Les descendants</i></b> .....	<b>39</b>
<b>A. La commune de Carmaux</b>	<b>41</b>
1. Histoire	41
2. Etymologie	42
3. Blason	43
4. Personnages importants	43
5. Les mines	44
<b>B. Joseph Auguste Alibert</b>	<b>46</b>
1. Son mariage	46
2. Les propriétés du couple	49
3. Son engagement	51

<b>C. Jules Alibert</b>	<b>57</b>
1. Son mariage	57
2. Son engagement militaire	61
<b>D. Laurent Alibert</b>	<b>63</b>
1. Son mariage	63
2. Son engagement militaire	65
<b>Conclusion.....</b>	<b>69</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>70</b>
Annexe 1 : Fiche Matricule Alire Alibert (1891)	71
Annexe 2 : Contrat de mariage Alibert – Raffanel	72
Annexe 3 : Contrat de mariage (légitimation) Raffanel	77
Annexe 4 : Contrat de mariage Alibert – Jean dit Benoit	79
Annexe 5 : Journal Officiel – Jules Alibert	84
Annexe 6 : Contrat de mariage Pierre Alibert et Jeanne Viguiet	85
<b>Bibliographie.....</b>	<b>89</b>
<b>Webographie.....</b>	<b>89</b>
<b>Table des illustrations.....</b>	<b>92</b>

Les documents utilisés pour la rédaction de ce mémoire sont joints en annexe, et leur présence sera indiqué le cas échéant. Cependant il me semblait plus judicieux, notamment pour une meilleure lisibilité, d'intégrer directement les documents et images d'archives majeures tout au long du mémoire.

De même, les différentes images qui figurent dans ce mémoire seront indexées dans une table des illustrations.

## I. Le couple

Le nom Alibert est un nom de famille du midi d'origine germanique, dérivé de *ali* qui signifie autre, étranger et de *berth* qui signifie brillant, célèbre (Filae, 2023). Il est fréquent dans le Sud-Ouest de la France (Tarn, Aveyron).

En effet, l'histoire de ce couple, de leurs ascendants et descendants se déroule dans le Tarn. C'est-à-dire dans le Sud-Ouest de la France, au Nord-Est de Toulouse.

Les principales villes d'habitation des différents couples étudiés seront détaillées par la suite.

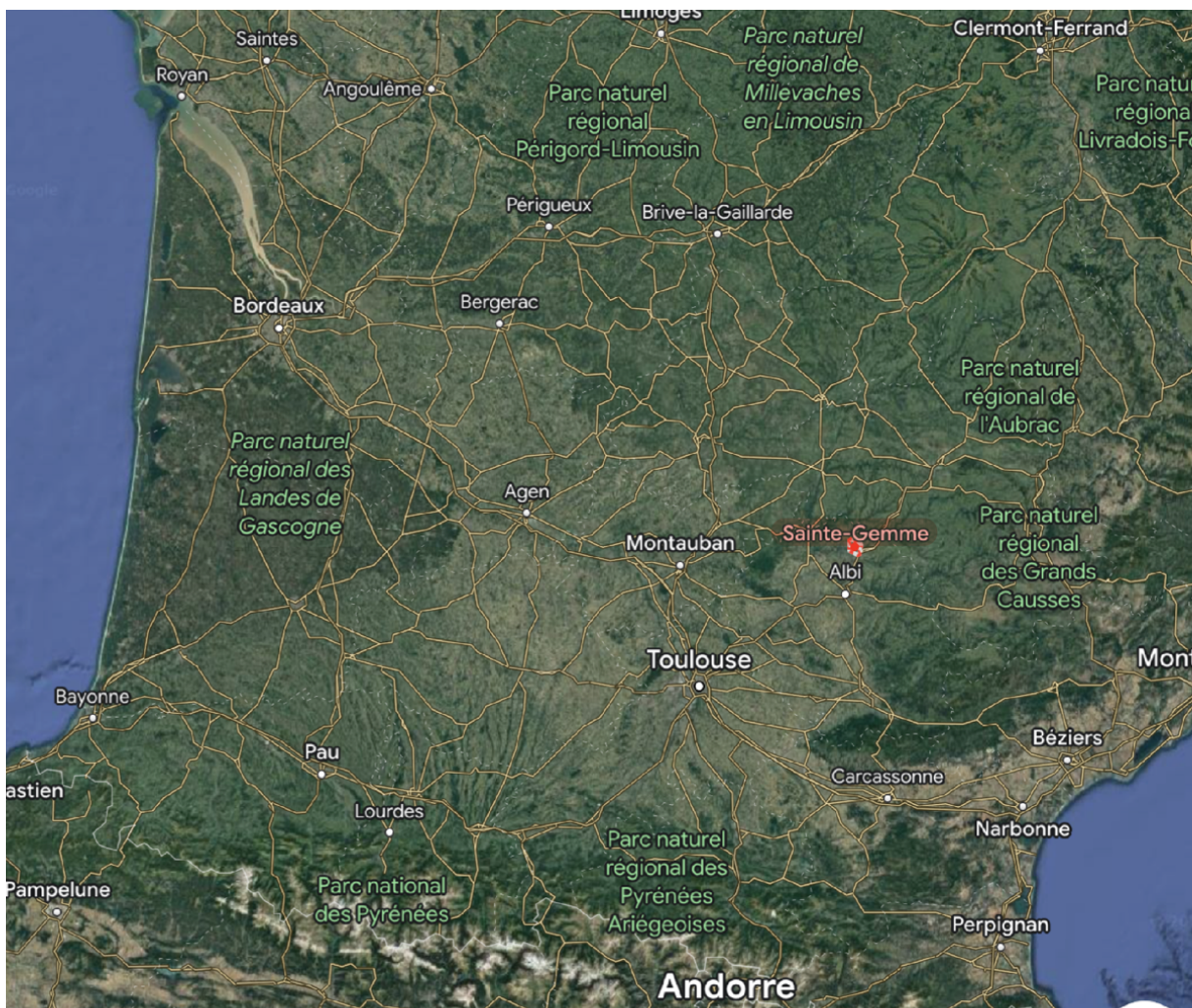


Figure 1 : Situation géographique de Sainte-Gemme (Google Maps, 2023)



## **A. Anne Marie Amans et Pierre Jean Alibert**

Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans se sont mariés le 24 avril 1846 en la commune d'Almayrac dans le Tarn.

Comme dit précédemment, pour trouver ce mariage, j'ai d'abord dû trouver la ville où étaient nés leurs enfants, avant d'étudier les tables décennales<sup>1</sup> pour trouver leur mariage.

Or, après lecture de ces dernières, il s'est avéré qu'aucun mariage Alibert / Amans n'avait eu lieu. Par logique, il était alors possible que le mariage ait eu lieu dans la commune de naissance d'Anne Marie Amans.

Ayant connaissance du fait que Pierre Jean s'était marié deux fois, j'ai alors recherché sur les tables décennales le décès d'Anne Marie Amans<sup>2</sup>. C'est ainsi que par son acte de décès, en date du 4 mars 1858 à Sainte-Gemme<sup>3</sup>, j'ai appris qu'elle était née en la commune d'Almayrac.

Après une nouvelle étude des tables décennales, mais cette fois-ci pour la commune d'Almayrac<sup>4</sup>, j'ai pu obtenir l'acte de mariage de Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans.

---

<sup>1</sup> Consultation AD 81 en ligne le 20/05/2023 – Tables (1833-1842) – Côte 5 E 249/5 et Tables (1843 – 1852) – Côte 5 E 249/6

<sup>2</sup> Consultation AD 81 en ligne le 20/05/2023 – Tables (1853-1862) – Côte 5 E 249/7

<sup>3</sup> Consultation AD 81 en ligne le 20/05/2023 – Décès (1856-1859) – Côte 4 E 249/9

<sup>4</sup> Consultation AD 81 en ligne le 20/05/2023 – Tables (1833-1842) – Côte 5 E 8/5 et Tables (1843 – 1852) – Côte 5 E 8/6



*Condurié]*<sup>1</sup>

*[N[uméro]1*

*Pierre Jean*

*Alibert des*

*Ginestes et*

*Anne Marie*

*Amans de*

*Rantières*

*Entre garçon*

*Et fille]*<sup>2</sup>

*L'an mil huit cent quarante six le vingt quatre avril à huit heures  
du matin, en la maison et par devant nous, Marc Antoine  
Condarié maire officier de l'état civil de la commune d'Almayrac  
Canton de Pampelonne, département du Tarn, sont comparus, Pierre  
Alibert cultivateur, habitant aux Ginestes, commune de S[ain]te-Gemme,  
âgé de vingt deux ans sept mois, né audit les Ginestes le vingt huit sep-  
-tembre mil huit cent vingt trois ; fils majeur de Pierre Jean Alibert  
Cultivateur, habitant audit les Ginestes, ici présent et consentant  
et de Marie Lacroux mariés, ici présente et consentante, d'une part.*

*Et Anne Marie Amans, âgée de vingt quatre ans cinq mois, née à Rantières  
en cette commune le vingt quatre novembre mil huit cent vingt et un,  
profession de cultivatrice, domiciliée audit Rantières ; fille majeure de  
Antoine Amans, cultivateur habitant audit Rantières, ici présent et  
consentant et de feu Roze Cayré mariés, décédée audit Rantières,  
le vingt cinq février mil huit cent quarante quatre, d'autre part.*

*Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage proje-  
-té entre eux et dont les publications ont été faites devant la  
principale porte de notre maison commune, les dimanches cinq  
et douze avril courant à midi ; pareilles publications ont été faites  
dans la commune de Sainte Gemme les mêmes jourset à la*

*même heure, ainsi qu'il résulte du certificat de l'officier de l'état civil de ladite commune. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils se voulaient prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans sont unis par les liens du mariage.*

*De quoi nous avons dressé l'acte en présence de Messieurs Jean Larrose âgé de soixante ans propriétaire, domicilié à Borie commune de l'Almayrac, de Sieur Ernest Condurié âgé de vingt deux ans domicilié à Salveredonde en cette commune, François Marty âgé de vingt quatre ans cultivateur habitant audit Salveredonde et de François Massat agé de trente six ans cultivateur habitant audit Salveredonde qui ont signé avec nous le présent acte de mariage, l'époux et son père ont aussi signé avec nous la mère de l'époux, l'épouse et son père de ce requis ont déclaré ne savoir après lecture.*

*Alibert. Alibert. Larrose. Marty.*

*E. Condarié. Massat.*

*Condarié maire.*

*1 Mention marginale (signatures)*

*2 Mention marginale*

## **1. Anne Marie Amans**

Anne Marie Amans est née le 24 novembre 1821 à Almayrac, comme indiqué dans l'acte de mariage.

D'après son acte de naissance<sup>5</sup>, elle est prénommée Anne Marie. Elle est la deuxième d'une fratrie de deux enfants, mais la seule vivante.

Au moment du mariage elle est cultivatrice au domicile de ses parents, à Rantières.

Au XIXe siècle la majorité des femmes exerce son activité au domicile, mais il arrive que dans le monde rural, elles accomplissent des travaux agricoles, en plus des travaux domestiques.

Il est cependant rare qu'il soit reconnu une profession aux femmes dans les actes de mariage, et c'est pourtant le cas pour Anne Marie Amans.

Il est possible d'expliquer cela par le fait qu'elle soit l'unique descendante de ses parents, et ainsi qu'elle soit vouée à récupérer l'exploitation agricole, leurs terres, à leur mort.

Malheureusement Anne Marie décèdera prématurément à l'âge de 36 ans, le 4 mars 1858 à Sainte-Gemme<sup>6</sup>, aux Ginestes.

## **2. Pierre Jean Alibert**

Pierre Jean Alibert est lui né le 28 septembre 1823 à Sainte-Gemme (Tarn)<sup>7</sup>. Il est le troisième enfant d'une fratrie de cinq, et est le premier garçon.

Son père se nomme également Pierre Jean Alibert, et sa mère est Jeanne Marie Lacroux.

Lui aussi est cultivateur au moment du mariage, et dans la ville domicile de ses parents.

Après leur mariage, le couple s'établira dans la commune de Sainte-Gemme, au lieu dit des Ginestes, comme les ancêtres de Pierre Jean Alibert né en 1823.

---

<sup>5</sup> Consultation AD 81 en ligne le 20/05/2023 – Naissances (1816-1822) – Côte 4 E 8/1

<sup>6</sup> Consultation AD 81 en ligne le 20/05/2023 – Décès (1856-1859) – Côte 4 E 249/9

<sup>7</sup> Consultation AD 81 en ligne le 20/05/2023 – Naissances (1822-1823) – Côte 4 E 249/1

### 3. Le couple marié

La descendance a été retrouvée à l'aide des tables décennales de la commune de Sainte-Gemme. J'ai dans un premier temps focalisé mes recherches sur la période 1846 – 1858, soit de leur mariage au décès de Anne-Marie (voir I. D.), avant de vérifier l'absence d'enfants naturels illégitimes, en élargissant cette période.

Les actes de naissances de tous les enfants portant le nom Alibert ont aussi été vérifiés sur la commune d'Almayrac (commune de naissance de Anne Marie), pour n'exclure aucune piste.

La consultation du recensement de population n'a pas été effectuée pour ces recherches, étant donné que ces registres n'ont pas été numérisés pour la commune de Sainte-Gemme et que je n'ai pas eu l'occasion de m'y rendre.

Cependant, après consultation de chaque acte de naissance d'un enfant portant le nom Alibert, je m'aperçois alors que Anne Marie Amans et Pierre Jean Alibert ont eu ensemble cinq enfants.

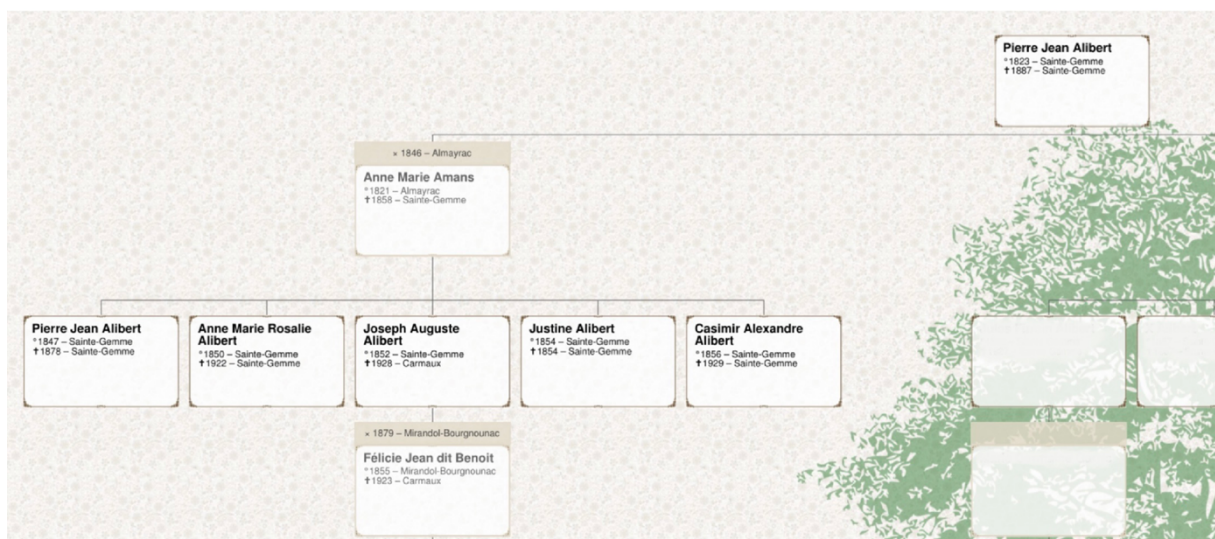


Figure 3 : Arbre descendance Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans

Pierre Jean Alibert né le 27 mai 1847 à Sainte-Gemme<sup>8</sup>, aux Ginestes et décédé le 16 mars 1878 à Sainte-Gemme<sup>9</sup>, à l'âge de 30 ans. Il était célibataire. Lui aussi était cultivateur. Après sa mort, ses terres reviendront d'ailleurs à son père et sa mère (voir I. C.)

Anne Marie Rosalie Alibert née le 1<sup>e</sup> février 1850 à Sainte-Gemme<sup>10</sup>, aux Ginestes, et décédée le 22 septembre 1922 à Sainte-Gemme<sup>11</sup>. Elle était veuve de Jean Baptiste Limagne. Elle était sans profession et n'habitait plus dans le quartier des Ginestes mais dans celui de Calmon, à Sainte-Gemme.

Joseph Auguste Alibert né le 30 janvier 1852 à Sainte-Gemme<sup>12</sup>, aux Ginestes, et décédé le 1<sup>e</sup> janvier 1928 à Carmaux<sup>13</sup>. Il se maria avec Félicie Jean dit Benoit (détaillé dans le III. B.).

Justine Alibert née le 22 janvier 1854 à Sainte-Gemme<sup>14</sup>, aux Ginestes, et décédée le 28 décembre 1854 à Sainte-Gemme<sup>15</sup>, seulement âgée de 11 mois.

Casimir Alexandre Alibert né le 22 mars 1856 à Sainte-Gemme<sup>16</sup>, aux Ginestes et décédé le 28 juin 1929 à Sainte-Gemme<sup>17</sup>, aux Fourques.

Il était aussi cultivateur, et veuf de Félicie Sablayrolles au moment de sa mort.

Mon couple s'étant établi à Sainte-Gemme, et plus particulièrement dans le quartier des Ginestes, il convient de faire un point historique et géographique sur cette commune.

---

<sup>8</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Naissances (1845-1847) – Côte 4 E 249/2

<sup>9</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Décès (1878-1882) – Côte 4 E 249/9

<sup>10</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Naissances (1848-1850) – Côte 4 E 249/2

<sup>11</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Décès (1916-1922) – Côte 4 E 249/11

<sup>12</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Naissances (1851-1852) – Côte 4 E 249/2

<sup>13</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Décès (1928) – Côte 4 E 60/49

<sup>14</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Naissances (1853-1855) – Côte 4 E 249/3

<sup>15</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Décès (1853-1855) – Côte 4 E 249/9

<sup>16</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Naissances (1856-1858) – Côte 4 E 249/3

<sup>17</sup> Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Décès (1928-1934) – Côte 4 E 249/14

## **B. La commune de Sainte-Gemme**

Lors de mes recherches en salle de lecture j'ai pu consulter un ouvrage, *Communes du Tarn : géographie administrative : paroisses, étymologie, blasons, bibliographie* (Le Pottier, 1990), dans lequel se trouvent des renseignements sur chaque commune du Tarn.

De cette façon, les informations concernant l'histoire, l'étymologie et les armoiries de la commune de Sainte-Gemme sont principalement tirées de ce dictionnaire.



Figure 4 : Sainte-Gemme – Vue générale aérienne (Site officiel de Sainte-Gemme, s. d.)

### **1. Histoire**

En 1789, la communauté de Sainte-Gemme était rattachée à la sénéchaussée de Toulouse, et au diocèse d'Albi et était composée de deux paroisses : la paroisse Saint-Cyrice, et la paroisse Saint-Jacques de Vers.

En 1790, la municipalité de Sainte-Gemme est rattachée au canton de Pampelonne, district d'Albi. Puis elle passe dans le canton de Carmaux, après sa création par arrêté du Conseil général du 2 décembre 1790.



Pendant l'an X (1801-1802), la commune de Sainte-Gemme entre dans le canton de Monestiès, par un arrêté du 7 frimaire (28 novembre 1801), puis dans celui de Pampelonne, par un arrêté du 9 pluviôse an X (29 janvier 1802).

Entre 1946 et 1948, il y a alors un projet de création de commune à Vers, commune de Sainte-Gemme.

## 2. Étymologie

Concernant Sainte-Gemme, il s'agirait d'une martyre d'Aquitaine. On retrouve aussi ce toponyme dans l'Aude, le Gers et la Gironde.

D'après Anne Audier (s. d.), « Sainte-Gemme serait une jeune martyre ayant vécu au II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Fille d'un haut dignitaire, Catilius, elle aurait refusé le riche mariage qu'on lui préparait car elle avait fait vœu de virginité. Dénoncée comme chrétienne, elle aurait subi le martyr à Orense, dans la région de Compostelle ».

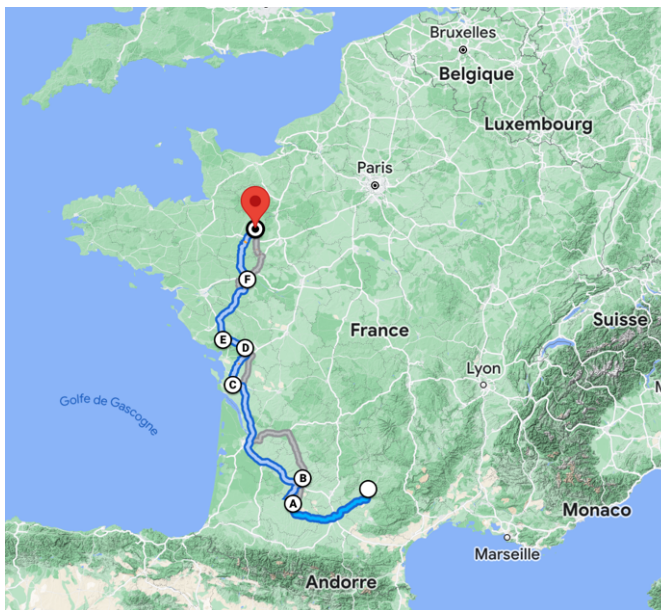


Figure 5 : Dispersion des lieux nommés « Sainte-Gemme » en France (Google Maps, 2023)

Elle rajoute que « si l'on regarde sur une carte, la dispersion des lieux nommés Sainte-Gemme, cela semble dessiner un itinéraire. On l'a attribué à la migration des Vascons, nom donné par les Romains durant l'Antiquité au peuple de la Péninsule Ibérique qui vivait sur le territoire qui correspond aujourd'hui à la Navarre et à l'Aragon ».

### 3. Le blason

Les armoiries se blasonnent comme : de sable à deux lettres capitales S et G d'or, posées en fasce.

L'interprétation est simple, il s'agit des initiales de Sainte-Gemme.



Figure 6 : Armoiries de Sainte-Gemme (Site officiel de Sainte-Gemme, s. d.)

### 4. Les Ginestes

Il est observable dans les divers actes, qu'au fil des années les différents enfants et couples se sont installés dans un même quartier, celui des Ginestes.

Il se situe au Nord de la commune, frontalier aux communes d'Almayrac et de Mirandol-Bourgounac.



Figure 7 : Plan de Sainte-Gemme (Site officiel de Sainte-Gemme, s. d.)

### C. Les propriétés du couple

Pour étudier les propriétés du couple, je me suis intéressée au cadastre napoléonien, les plans parcellaires communaux, de Sainte-Gemme. Ces plans sont datés d'entre 1803 et 1840.

Sont ainsi représentés sur le plan ci-dessous, toutes les parcelles du hameau des Ginestes où s'est établi le couple Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans.



Figure 8 : Extrait du Cadastre - Hameau des Ginestes (1831)

Dans les registres cadastraux, cela n'a pas été simple de retrouver Pierre Jean Alibert né en 1823, puisque tous ses ancêtres s'appelaient ainsi. Pour comprendre les transmissions, et le patrimoine réel que détenait le couple, j'ai donc dû étudier les dates, et parfois les faire coïncider avec certains événements, comme des décès.

Folio 2.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURS DES PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS.	ANNÉE DES MUTATIONS		INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE.		CLASSE	REVENU		REVENI DES MUTATIONS				
	de la matr. de la comm.	No du plan.	DES CARTONS ou lieux-dits.	DE LA NATURE de la propriété.	PAR PARCELLE.	TOTAUX.	PAR PARCELLE.		TOTAUX.	Titre de folio.	Porté au folio.				
	Arp.	Perc.	Mil.	Arp.	Perc.	Mil.	Francs.		Cent.	Francs.	Cent.				
Alibert Pierre	1852		1262	les fougères	29	10	4	31	78	12	6	88	81	70	103
Idem			1263	les fougères	1	60	4	33	48	12	8	56	51	87	
Idem			1264	les fougères	79	30	2	77	11	34	10	73	78	77	
Idem			1265	les fougères	2	1	40		4	4	4	57			
Pierre Jean Marc			C. 112	gros					12	10	74				
Idem			1266	les fougères	11				12	10	74				
Idem			1267	les fougères	62	90			23	1	44				
Idem			1268	les fougères	19	10			2	1	73				
Idem			1269	les fougères					8	4	4				
Idem			1270	les fougères					1	1	38				
Idem			1271	les fougères					1	1	48				
Idem			1272	les fougères					1	1	48				
Idem			1273	les fougères					2	1	37				
Idem			1274	les fougères					1	1	46				
Idem			1275	les fougères					1	1	38				
Idem			1276	les fougères					4	1	38				
Idem			1277	les fougères					4	1	38				
Idem			1278	les fougères					9	1	11				
Idem			1279	les fougères					34	1	80				124
Idem			1280	les fougères					4	1	77				125
Idem			1281	les fougères					2	2	71				
Idem			1282	les fougères					4	1	67				
Idem			1283	les fougères					3	1	78				
Idem			1284	les fougères					10	1	1				218
Idem			1285	les fougères					1	1	52				228
Idem			1286	les fougères					1	1	1				228

Figure 9 : Extrait de cadastre - Propriété foncière (1862)

L'extrait de cadastre ci-dessus renseigne le fait qu'en 1862 Pierre Jean Alibert (ici appelé Pierre Jean Marc) récupère les terres de son père, qui est décédé le 21 janvier 1860 (détaillé dans le II.).

Il est intéressant de voir qu'en plus des terres il récupère aussi, des bois, des châtaigneraies, une maison, une cour. En bref, la quasi-totalité des propriétés de son défunt père.

À noter également, qu'en plus de Pierre Jean, il est précisé que Anne Marie Amans hérite en indivision des propriétés.

C'est en 1874, que toutes les terres sortiront du patrimoine de Pierre Jean et Anne Marie. Le registre indique alors un renvoi vers un autre « folio », et donc vers une autre personne, qui n'est rien d'autre que leur fils aîné, Pierre Jean Alibert.

Folio 513

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS.	ANNÉE de la MUTATION		INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE.				CLASSE.	REVENU				REVENI DES MUTATIONS					
	Entrée.	Sortie.	de la sec- tion.	du N° du plan.	DES CARTONS ou lieux dits	DE LA NATURE de la propriété.	PAR PARCELLE.				PAR PARCELLE.		TOTAL.		Trib. en francs.	Forêt en Métres.				
							Arp.	Pench.	Mil.		Arp.	Pench.	Mil.	Francs.			Cent.	Francs.	Cent.	
Alibert Pierre J.	1852	1852		1182	la Vigne	Vigne	27	40		25	00	25	80	7	39	694	462			
le cultivateur	1852			1183	la Vigne	Céram	10	60		24	70	3	1	57	17	57	699	462		
Gardien	1854			1184	la Vigne	Vigne	51	70		4	36	60	5	38	72	27	831	382		
	1860			1185	la Vigne	Céram	1	39	41	8	14	18	20	2	07	150	94	64		
				1186	la Vigne	Châtigny	37	26		7	07	28	20	18	51	146	28	91	864	
				1187	la Vigne	Châtigny	6			23			23	18	80	45	79	122	91	864
	1874			1188	la Vigne	Châtigny	37	18		122			122	6	88			3	864	
				1189	la Vigne	Bois	11	60		12			12	8	86				864	
				1190	la Vigne	Bois	39	20		34			34	10	73				91	
				1191	la Vigne	Bois	35	40		4			4	4	19				91	
				1192	la Vigne	Châtigny	14			12			12	12	78				863	
				1193	la Vigne	Bois	62	00		23			23	15	44				863	
				1194	la Vigne	Bois	19	14		2			2	1	73				863	
	1882			1195	la Vigne	Bois				8			8						863	
	1890			1196	la Vigne	Sol				1			1		31				864	
				1197	la Vigne	Bâtiment				1			1		88				864	
				1198	la Vigne	Jardin				2			2		57				862	
				1199	la Vigne	Palais				1			1		86				864	
				1200	la Vigne	Bois				1			1		78				864	
	1910			1201	la Vigne	Bois	28	40		4			4		28				572	
	1911			1202	la Vigne	Châtigny	28	50		4			4		77				572	
	1912			1203	la Vigne	Bois	15	60		5			5		41				863	
				1204	la Vigne	Châtigny	14	20		4			4		57				863	
				1205	la Vigne	Bois	10	40		2			2		21				867	
				1206	la Vigne	Bois	8			4			4		17				867	
				1207	la Vigne	Bois	14	20		2			2		28				867	
				1208	la Vigne	Sol				1			1		22				864	
				1209	la Vigne	Palais	21	40		1			1		11				864	

Figure 10 : Extrait de cadastre - Propriété foncière (1874)

Pierre Jean Alibert, fils aîné de Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans, cultive, lui, principalement la vigne, entre 1852 et 1860, comme le décrit le registre. Puis, il hérite de la quasi-totalité des terres de son père, en 1874.

Là encore, en plus des terres, il y a une maison, un jardin, un bâtiment, des châtaigneraies, des bois, etc.

Malheureusement, Pierre Jean né en 1847 meurt en 1878, à l'âge de 30 ans. Ses terres redeviennent alors propriété de Pierre Jean père (Anne Marie Amans étant déjà décédée). Cela explique pourquoi la sortie du patrimoine se fait en 1890, puisque Pierre Jean Alibert meurt à ce moment-là (30 décembre 1887).

## D. Marie Elisabeth Raffanel et Pierre Jean Alibert

Après la mort prématurée d'Anne Marie Amans en 1858 à l'âge de 36 ans, Pierre Jean se remariera le 9 février 1865 avec Marie Elisabeth Raffanel, à Sainte-Gemme.

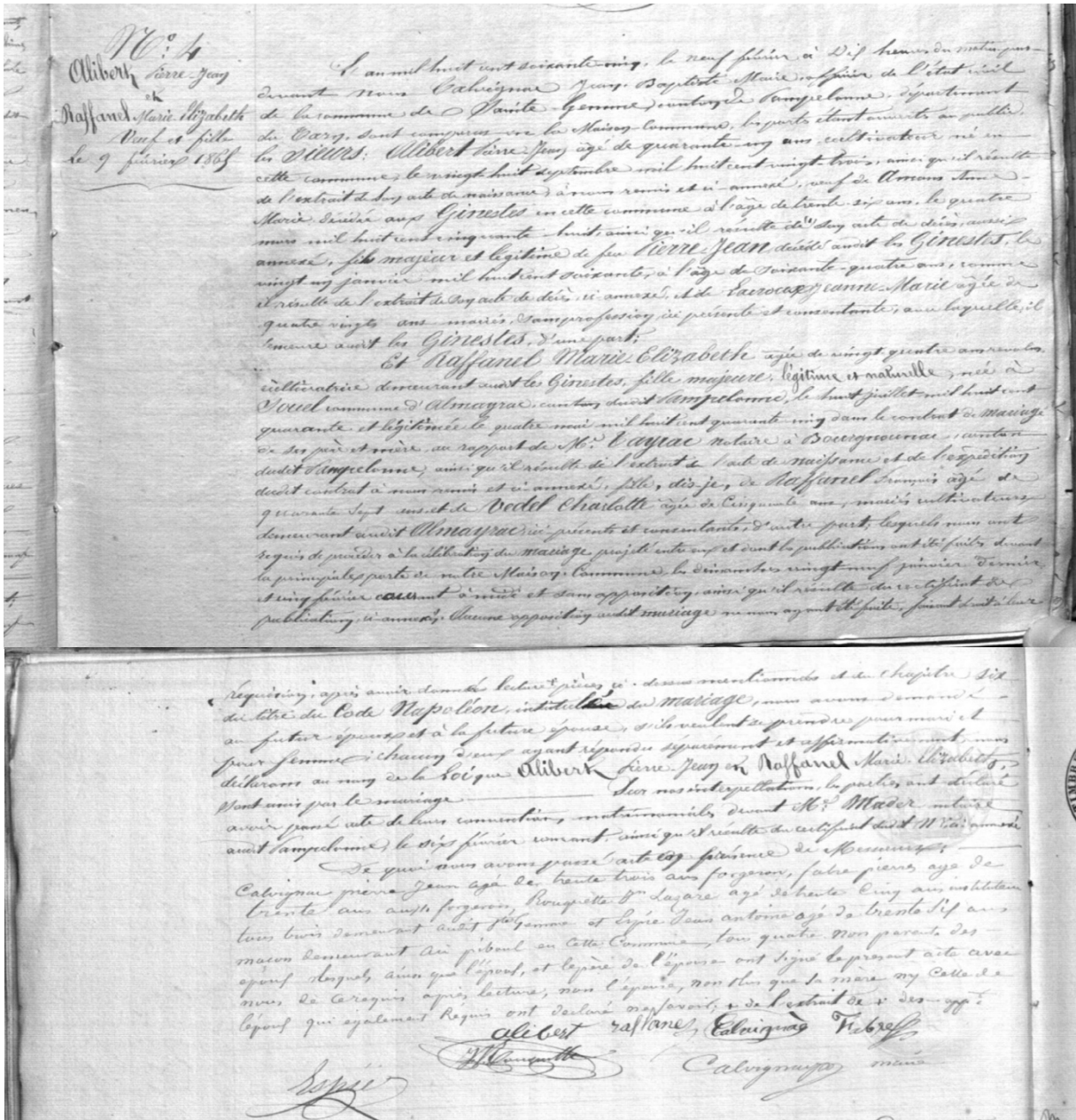


Figure 11 : Acte de mariage – Marie Elisabeth Raffanel et Pierre Jean Alibert (1865)

**Transcription**

[N°4

Alibert Pierre Jean

Et

Raffanel Marie Elisabeth

Veuf et fille

Le 9 février 1865]<sup>1</sup>

*L'an mil huit cent soixante cinq le neuf février à dix heures du matin par devant nous Calvignac Jean Baptiste maire officier de l'état civil de la commune de Sainte Gemme, canton de Pampelonne, département du Tarn, sont comparus en la maison commune les parts étant [...] en public les sieurs Alibert Pierre Jean âgé de quarante un ans, cultivateur, né en cette commune le vingt-huit septembre mil huit cent vingt trois, ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de naissance à nous remis et ci-annexé, veuf de Amans Anne Marie décédée aux Ginestes en cette commune à l'âge de trente six ans, le quatre mars mil huit cent cinquante huit, ainsi qu'il résulte de son acte de décès, aussi annexé. Fils majeur et légitime de feu Pierre Jean décédé audit les Ginestes le vingt un janvier mil huit cent soixante à l'âge de soixante quatre ans, comme il résulte de l'extrait de son acte de décès, ci annexé et de Lacroux Jeanne Marie, âgée de quatre-vingts ans mariés, sans profession, ici présente et consentante [...] laquelle, il demeure audit les Ginestes, d'une part ;*

*Et Raffanel Marie Elisabeth, âgée de vingt quatre ans, cultivatrice, demeurant audit les Ginestes, fille majeure légitime et naturelle, née à Souels commune d'Almayrac, canton dudit Pampelonne, le huit juillet mil huit cent quarante et légitimée le quatre mai mil huit cent quarante un dans le contrat de mariage de ses père et mère, au rapport de M[aitr]e Tayrac, notaire à Bourgounac, canton dudit Pampelonne, ainsi qu'il résulte de l'extrait de l'acte de naissance et de l'expédition dudit contrat à nous remis et ci-annexé ; fille, dis-je, de Raffanel François âgé de quarante sept ans et de Vedel Charlotte âgée de cinquante ans, mariés cultivateurs, demeurant audit Almayrac, ici présents et consentants, d'autre part. Lesquels nous ont*

*requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faits devant la principale porte de notre maison commune, le dimanche vingt-neuf janvier dernier, et cinq février courant à midi et sans opposition, ainsi qu'il résulte du certificat de publications, ci-annexé. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été faite, faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture [et] pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code napoléon intitulé du mariage. Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que Alibert Pierre Jean et Raffanel Marie Elisabeth sont unis par le mariage. Sur nos interpellations, les parties ont déclaré Avoir passé acte de leur convention matrimoniale devant M[aitr]e Mader notaire Audit Pampelonne, le six février courant, ainsi qu'il résulte du certificat dudit M[aitr]e, ci-annexé (annexe 2)*

*De quoi nous avons dressé acte en présence de Messieurs Calvignac Pierre Jean âgé de trente trois ans forgeron, Fabre Pierre âgé de trente ans aussi forgeron, [...] J[ea]n Lazare âgé de trente cinq ans [...], tous trois demeurant audit S[aint]e Gemme et Espié Jean Antoine âgé de trente six ans maçon, demeurant au [...] en cette commune, tous quatre non parents des époux, lesquels ainsi que l'époux et le père de l'épouse, ont signé le présente acte avec Nous le ce requis après lecture, non l'épouse, non plus que la mère ny celle de L'époux qui également requis ont déclaré ne savoir. De l'extrait de et des x. Espié ; Alibert ; [...] ; Raffanel ; Calvignac ; [...] Calvignac maire.*

#### *1 Mention marginale*

Comme précisé dans l'acte ci-dessus, Marie Elisabeth Raffanel est née le 8 juillet 1840 en la commune d'Almayrac. Elle est dans un premier temps déclarée comme enfant naturelle, avant d'être légitimée le 4 mai 1845 dans le contrat de mariage de ses parents, devant maître Tayrac à Bourgounac (cf. Annexe 3 : Contrat de mariage (légitimation) Raffanel ).



Ensemble, Pierre Jean et Marie Elisabeth auront neuf enfants dont deux mort-nés.

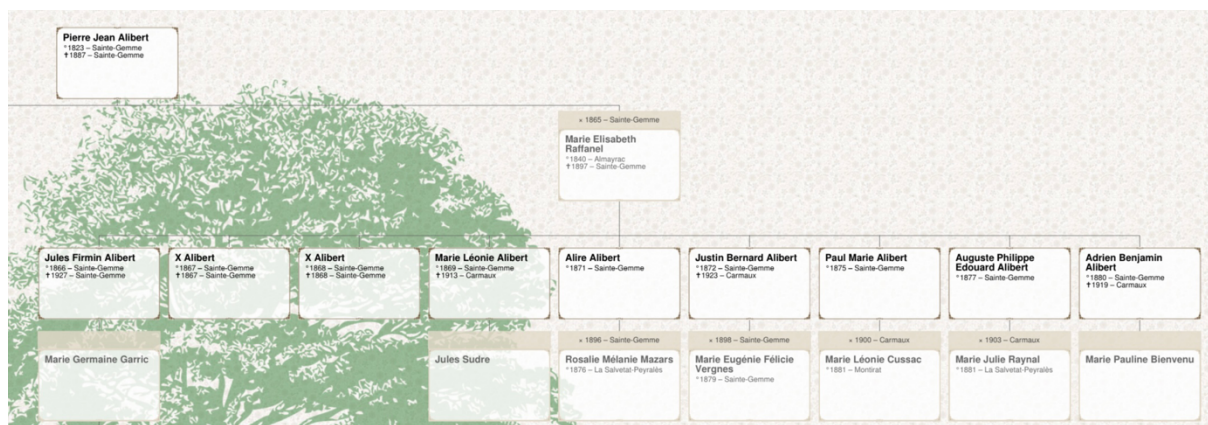


Figure 12 : Arbre descendance – Pierre Jean Alibert et Marie Elisabeth Raffanel

Jules Firmin Alibert, né le 3 février 1866 à Sainte-Gemme<sup>18</sup>, aux Ginestes. Il sera marié à Marie Germaine Garric et décèdera le 24 juillet 1927, à Sainte Gemme<sup>19</sup>.

Pendant sa vie il sera cantonnier, c'est-à-dire « ouvrier chargé de l'entretien des routes et chemins, fossés et talus qui les bordent » (Larousse, 2023b).

Un enfant mort-né en 1867 et un enfant mort-né en 1868<sup>20</sup>. Aucun prénom n'a été affecté à ces deux enfants de sexe masculin.

Marie Léonie Alibert née le 13 juin 1869 à Sainte-Gemme<sup>21</sup>, aux Ginestes, et mariée avec Jules Sudre. Elle décède le 20 octobre 1913, à Carmaux<sup>22</sup>.

Alire Alibert, né le 17 février 1871 à Sainte-Gemme<sup>23</sup>, aux Ginestes Il se mariera avec Rosalie Mélanie Mazars le 22 octobre 1896 à Carmaux<sup>24</sup>.

D'après sa fiche matricule, il sera ajourné en 1892 et 1893 pour faiblesse, et classé dans les services auxiliaires en 1894 pour pointe de hernie à droite (cf. Annexe 1).

<sup>18</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1865-1867) – Côte 4 E 249/3

<sup>19</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Décès (1923-1927) – Côte 4 E 249/14

<sup>20</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Décès (1864-1867) et (1868-1872) – Côte 4 E 249/9

<sup>21</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1868-1870) – Côte 4 E 249/3

<sup>22</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Décès (1913) – Côte 4 E 60/37

<sup>23</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1871-1873) – Côte 4 E 249/3

<sup>24</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Mariages (1896) – Côte 4 E 60/32

Justin Bernard Alibert, né le 20 août 1872 à Sainte-Gemme<sup>25</sup>, aux Ginestes. Il se mariera avec Marie Eugénie Félicie Vergnes le 26 novembre 1898 à Sainte-Gemme<sup>26</sup>. Et décèdera le 18 octobre 1923 à Carmaux<sup>27</sup>.

Paul Marie Alibert, né le 1<sup>er</sup> février 1875 à Sainte-Gemme<sup>28</sup>, aux Ginestes, et marié avec Marie Léonie Cussac le 5 octobre 1900 à Carmaux<sup>29</sup>.

Auguste Philippe Edouard Alibert, né le 28 août 1877 à Sainte-Gemme<sup>30</sup>, aux Ginestes. Il se mariera le 18 avril 1903 avec Marie Julie Raynal, à Carmaux<sup>31</sup>.

Adrien Benjamin Alibert, né le 15 mars 1880 à Sainte-Gemme<sup>32</sup>, aux Ginestes. Il sera marié à Marie Pauline Bienvenu, et décèdera le 11 janvier 1919 à Carmaux<sup>33</sup>.

Il convient de préciser, que Alire, Justin, Paul, Auguste et Adrien étaient tous ouvriers-mineurs. Si leur profession est spécifiée dans leurs actes de mariage, elle l'est aussi dans leurs fiches matricules.

---

<sup>25</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1871-1873) – Côte 4 E 249/3

<sup>26</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Mariages (1897-1902) – Côte 4 E 249/10

<sup>27</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Décès (1923) – Côte 4 E 60/38

<sup>28</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1874-1878) – Côte 4 E 249/3

<sup>29</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Mariages (1<sup>er</sup> septembre-29 décembre) – Côte 4 E 60/33

<sup>30</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1874-1878) – Côte 4 E 249/3

<sup>31</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Mariages (1903) – Côte 4 E 60/33

<sup>32</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1879-1882) – Côte 4 E 249/3

<sup>33</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Décès (1919) – Côte 4 E 60/38

## II. Les ascendants

Les recherches concernant les ascendants du couple se sont concentrées principalement autour des communes de Sainte-Gemme et d'Almayrac.

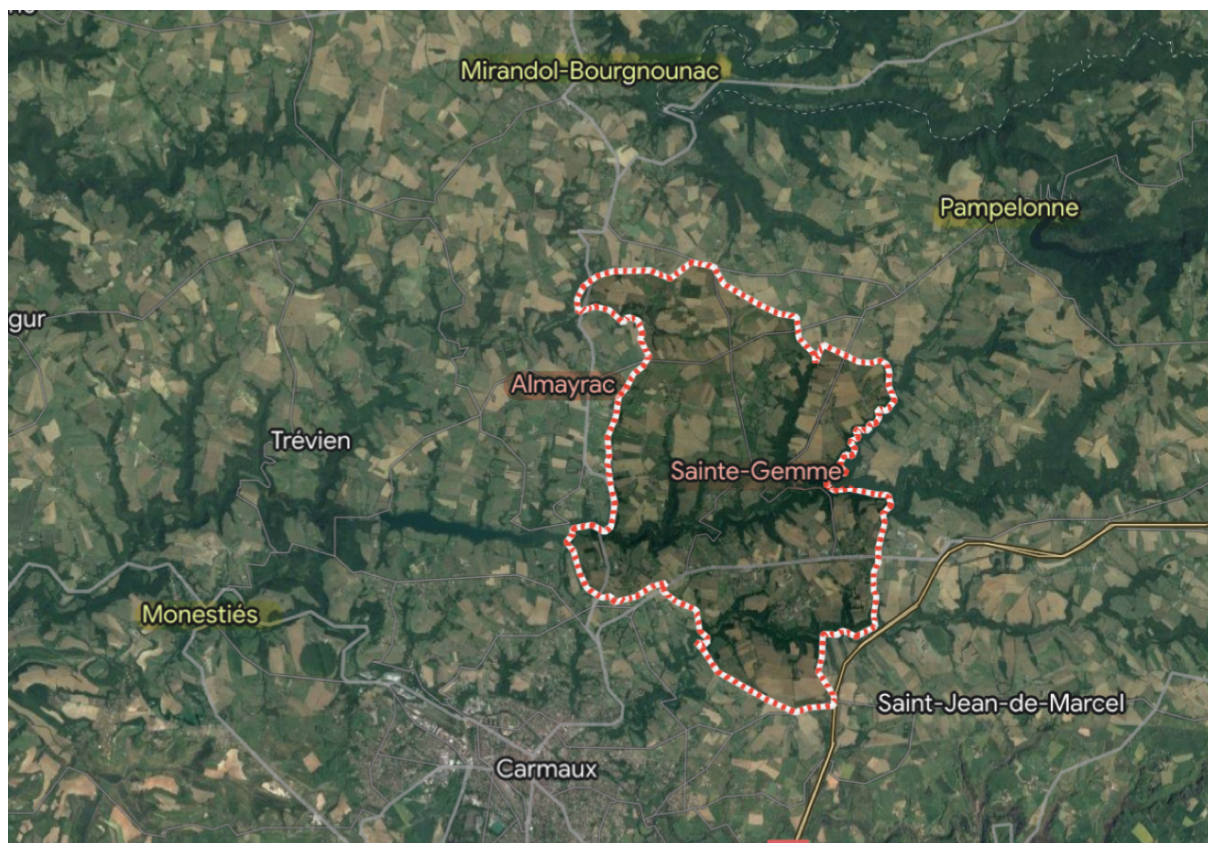


Figure 13 : Vue satellite de Sainte-Gemme (Google Maps, 2023)

### A. Pierre Jean Alibert et Jeanne Marie Lacroux

Pierre Jean Alibert est né le 13 juillet 1795 à Sainte-Gemme<sup>34</sup>, aux Ginestes. Il se marie avec Jeanne Marie Lacroux (aussi appelée Elisabeth) le 31 janvier 1818 à Mirandol-Bourgnounac (Tarn)<sup>35</sup>.

---

<sup>34</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1793-1797) – Côte 4 E 249/1

<sup>35</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Mariages (1816-1818) – Côte 4 E 168/7

Il décède le 21 janvier 1860 à Sainte-Gemme<sup>36</sup>. Jeanne Marie est-elle née le 22 janvier 1792 à Mirandol-Bourgounac, comme cela est inscrit sur son acte de mariage. Elle décèdera le 17 mars 1870, à Sainte-Gemme<sup>37</sup>, aux Ginestes.

Ensemble, ils auront au moins cinq enfants.



Figure 14 : Arbre descendance – Pierre Jean Alibert et Jeanne Marie Lacroux

Marie Alibert née le 24 novembre 1818 à Sainte-Gemme<sup>38</sup>, aux Ginestes.

Marie Alibert née le 24 décembre 1820 à Sainte-Gemme<sup>39</sup>. Elle se mariera avec Jean Louis Ginestet, le 3 mars 1848 à Sainte-Gemme<sup>40</sup>.

Elle exercera la profession de cultivatrice.

Jean Antoine Alibert né le 14 février 1826 à Sainte-Gemme<sup>41</sup>, aux Ginestes.

Pierre Marc Alibert né le 11 juin 1828 à Sainte-Gemme<sup>42</sup>, aux Ginestes. Il sera marié à Julie Reynes le 22 février 1854 à Sainte-Gemme<sup>43</sup>.

<sup>36</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Décès (1860-1863) – Côte 4 E 249/9

<sup>37</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Décès (1868-1872) – Côte 4 E 249/9

<sup>38</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1816-1818) – Côte 4 E 249/1

<sup>39</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1819-1821) – Côte 4 E 249/1

<sup>40</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Mariages (1845-1849) – Côte 4 E 249/5

<sup>41</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1824-1826) – Côte 4 E 249/2

<sup>42</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Naissances (1827-1829) – Côte 4 E 249/2

<sup>43</sup> Consultation AD 81 en ligne le 22/05/2023 – Mariages (1853-1857) – Côte 4 E 249/6

## **B. Antoine Amans et Roze Cayré**

Antoine Amans et Roze Cayré se sont mariés le 15 juillet 1809, à Mirandol<sup>44</sup>.

Selon son acte de mariage, Antoine Amans est né le 30 janvier 1779 à Almayrac.

Roze Cayré elle, est née à Mirandol le 15 janvier 1781, et décède le 25 février 1844 à Almayrac<sup>45</sup>, à l'âge de 63 ans. Elle n'assistera donc pas au mariage de sa fille Anne Marie avec Pierre Jean Alibert.

Antoine Amans et Roze Cayré se sont installés à Almayrac, à Rantières, où ils seront cultivateurs.

Après avoir étudié les tables décennales d'Almayrac<sup>46</sup> et de Mirandol<sup>47</sup>, j'ai pu m'apercevoir qu'Antoine Amans et Roze Cayré n'avaient eu que deux enfants, dont une fille sûrement morte née.

Dans un premier temps, je me suis intéressée aux enfants nés « Amans », sans succès. J'ai alors tourné mes recherches vers les décès, et seulement une personne correspondait : Izabeau Amans.

---

<sup>44</sup> Consultation AD 81 en ligne le 16/08/2023 – Mariages (1809-1811) – Côte 4 E 168/7

<sup>45</sup> Consultation AD 81 en ligne le 16/08/2023 – Décès (1844-1852) – Côte 4 E 8/4

<sup>46</sup> Consultation AD 81 en ligne le 16/08/2023 – Tables (1803-1812) – Côte 5 E 8/2 ; Tables (1813-1822) – Côte 5 E 8/3 ; et Tables (1823-1832) – Côte 5 E 8/4

<sup>47</sup> Consultation AD 81 en ligne le 16/08/2023 – Tables (1803-1812) – Côte 5 E 168/2 ; Tables (1813-1822) – Côte 5 E 168/3 ; et Tables (1823-1832) – Côte 5 E 168/4



Figure 15 : Arbre descendance – Antoine Amans et Roze Cayré

Dans l’acte de décès d’Izabeau Amans, en date du 10 juillet 1815<sup>48</sup>, son âge n’est pas renseigné. Ainsi, il m’est impossible d’affirmer avec certitude qu’elle est morte née. Cependant, il n’existe aucun acte de naissance à ce nom, donc déduction peut être faite.

Anne Marie Amans est donc la seule descendante vivante du couple Amans / Cayré.

### C. L’ascendance agnatique

L’ascendance agnatique se fait par les agnats, c’est-à-dire les individus apparentés par les hommes.

Pour ce mémoire a été choisi de remonter la branche paternelle de Pierre Jean Alibert. Mes recherches m’ont permis de remonter jusqu’en 1708, soit jusque quatre générations ascendantes.

<sup>48</sup> Consultation AD 81 en ligne le 16/08/2023 – Décès (1813-1824) – Côte 4 E 8/4

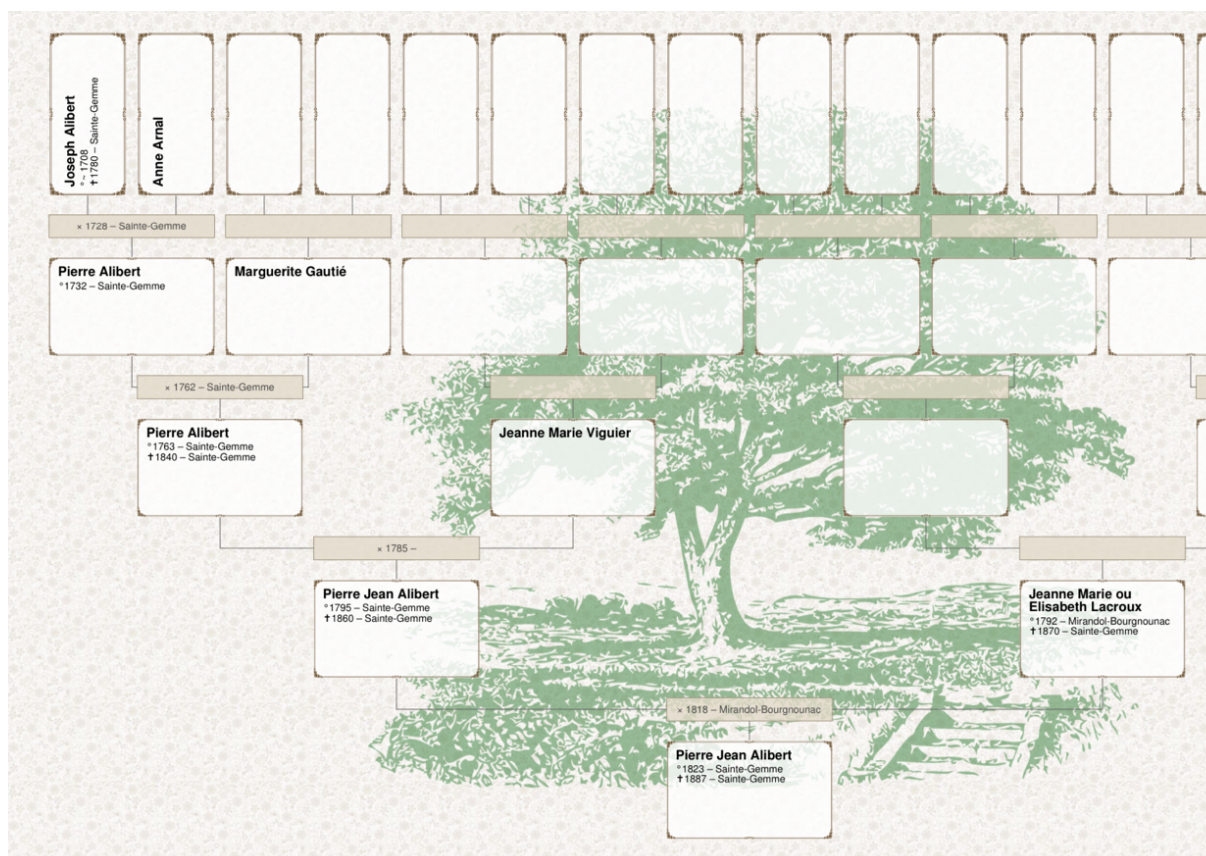


Figure 16 : Arbre ascendance agnatique – Pierre Jean Alibert 1823 – 4 générations

Ainsi, trois couples intéressent mon étude.

Pierre Alibert né le 20 avril 1763<sup>49</sup> et décédé le 7 octobre 1840 à Sainte-Gemme<sup>50</sup>, aux Ginestes. Il s'est marié avec Jeanne Marie Vigulier le 19 janvier 1785 (cf. Annexe 6 : Contrat de mariage Pierre Alibert et Jeanne Vigulier).

Ensemble ils auront cinq enfants, dont Pierre Jean Alibert, le benjamin de la fratrie.

Pierre Alibert né le 13 septembre 1732 aux Ginestes à Sainte-Gemme<sup>51</sup>, et marié à Marguerite Gautié le 13 juin 1762 à Sainte-Gemme<sup>52</sup>.

Ils auront ensemble au moins un enfant, Pierre Alibert né en 1763.

<sup>49</sup> Consultation AD 81 en ligne le 05/06/2023 – BMS Paroisse Saint-Cyrice (1760-1764) – Côte 1 E 249/1

<sup>50</sup> Consultation AD 81 en ligne le 05/06/2023 – Décès (1840-1843) – Côte 4 E 249/8

<sup>51</sup> Consultation AD 81 en ligne le 05/06/2023 – BMS Paroisse Saint-Cyrice (1731-1738) – Côte 1 E 249/1

<sup>52</sup> Consultation AD 81 en ligne le 05/06/2023 – BMS Paroisse Saint-Cyrice (1760-1764) – Côte 1 E 249/1

Joseph Alibert est né aux alentours de 1708 et est décédé le 28 septembre 1780 à Sainte-Gemme<sup>53</sup>, aux Ginestes. Le 16 juin 1728 il se maria avec Anne Arnal<sup>54</sup>, avec laquelle il aura au moins quatre enfants, dont Pierre.

D'aussi loin que j'ai pu remonter, le prénom de Pierre s'est transmis de père en fils au fil des années et des siècles. Le prénom Jean lui apparaît pour la première fois en 1790.

Pour Pierre Jean, c'est en 1791 que le prénom commence à être utilisé. Il y aura ensuite trois autres Pierre Jean : 1795, 1823 et 1847.

### 1. Pierre Alibert (1763)

Pierre Alibert est le premier à avoir de façon officielle, la profession de « cultivateur », inscrit sur un acte d'état civil ; en l'occurrence, son acte de décès.

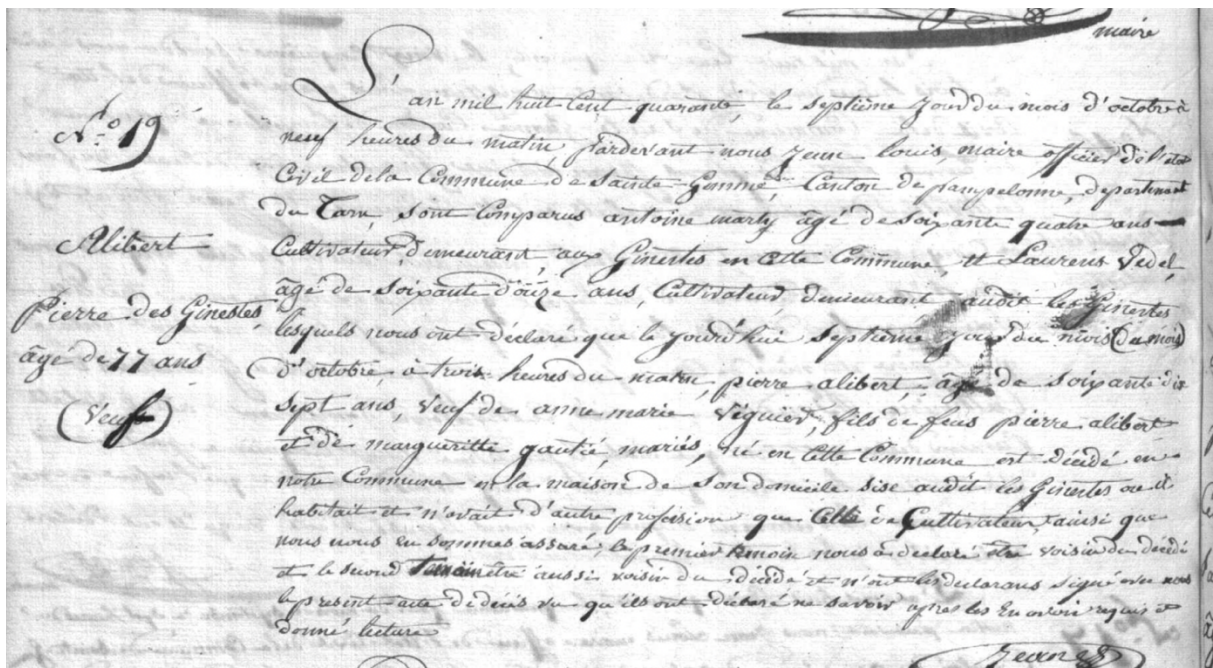


Figure 17 : Acte de décès – Pierre Alibert (1840)

<sup>53</sup> Consultation AD 81 en ligne le 07/07/2023 – BMS Paroisse Saint-Cyrice (1779-1784) – Côte 1 E 249/1

<sup>54</sup> Consultation AD 81 en ligne le 02/08/2023 – BMS Paroisse Saint-Cyrice (1721-1731) – Côte 1 E 249/1



## Transcription

[N°19

Alibert

Pierre des Ginestes

Âgé de 77 ans

(Veuf)]<sup>1</sup>

*L'an mil huit cent quarante le septième jour du mois d'octobre à neuf heures du matin pardevant nous Jean Louis maire officier de l'état civil de la commune de Sainte Gemme, canton de Pampelonne, département du Tarn, sont comparus Antoine Marty âgé de soixante quatre ans cultivateur, demeurant aux Ginestes en cette commune, et Laurent Vedel âgé de soixante douze ans, cultivateur, demeurant audit les Ginestes. Lesquels nous ont déclaré que le jourd'hui septième jour du mois (du mois) d'octobre à trois heures du matin, pierre alibert âgé de soixante dix sept ans, veuf de Anne Marie Viguiet, fils de feus Pierre Alibert et de Margueritte Gautié mariés, né en cette commune est décédé en notre commune en la maison de son domicile six audit les Ginestes où il habitait et n'avait d'autre profession que celle de cultivateur ainsi que nous nous en sommes assuré. Le premier témoin nous a déclaré être voisin du décédé et le second témoin être aussi voisin du décédé et n'ont les déclarans signé entre nous le présent acte de décès vu qu'ils ont déclaré ne savoir après les en avoir requis et donné lecture*

### *1 Mention marginale*

Cependant, par son contrat de mariage, il est observable qu'avant d'être cultivateur, il était brassier, tout comme son père et son grand père avant lui.

Un brassier est un « ouvrier le plus souvent agricole qui travaillait de ses bras et était employé à la journée » (Larousse, 2023).

Avant de retrouver le contrat de mariage, j'ai dans un premier temps cherché la date, et donc l'acte de mariage de Jeanne Marie et Pierre.

En l'absence de tables décennales pour cette époque, je me suis aidée de *Filae* pour obtenir cette information. J'ai eu la chance de trouver une personne qui avait dans son arbre Jeanne Marie Viguiers<sup>55</sup>, ainsi que son mariage avec Pierre Alibert mentionné à la date du 19 janvier 1785.

Pour retrouver l'acte de mariage, et vérifier la date trouvée, j'ai ensuite consulté les registres paroissiaux de la paroisse Saint-Cyrice de Sainte-Gemme<sup>56</sup>, puisqu'il s'agit là de la paroisse de rattachement du quartier des Ginestes.

J'ai bien trouvé dans ce registre la mention du mariage entre Pierre Alibert et Jeanne Marie Viguiers à la date du 19 janvier 1785, mais sans plus d'informations. En effet, il a été mentionné un renvoi dans un autre registre, celui de la paroisse de Lunaguet ; Lunaguet étant rattaché à la paroisse Saint-marcellin de Pampelonne. Néanmoins, à ce jour, il n'existe plus d'archives pour cette paroisse.

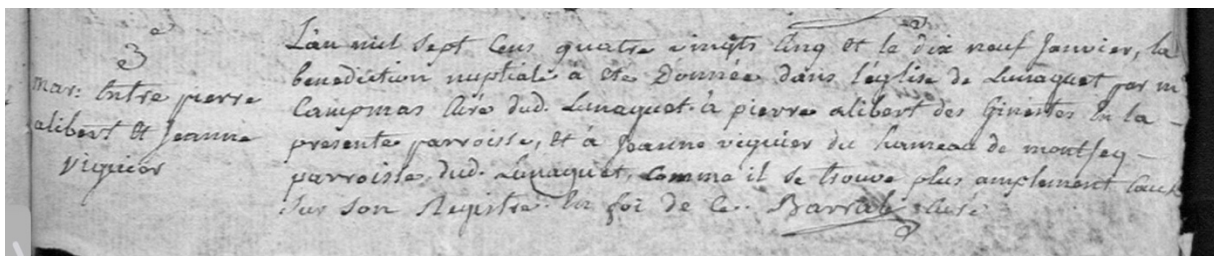


Figure 18 : Acte de mariage – Pierre Alibert et Jeanne Viguiers (1785)

### Transcription

[3<sup>e</sup>

Mar[iage] entre pierre

---

<sup>55</sup> <https://www.filae.com/v4/genealogie/mainlayout.mvc/mainlayoutresults?idPerson=USFc96SOBJUdfqSLEV6TqIfbgC0wExJ3LYcgndbGcTk%3D&addIntoMongo=True>

<sup>56</sup> Consultation AD 81 en ligne le 05/06/2023 – Registres paroissiaux (1644-1792) – (Paroisse Saint-Cyrice (1700-1792) – Série communale

*Alibert et Jeanne*

*Viguiier]*<sup>1</sup>

*L'an mil sept cens quatre vingts cinq et le dix neuf janvier, la  
bénédition nuptiale a été donnée dans l'église de Lunaguet par un  
Campmasdud[it] Lunaguet à Pierre Alibert des Ginestes en la  
présente paroisse et à Jeanne Viguiier du Hameau de Montseq  
paroisse dud[it] Lunaguet, comme il se trouve plus amplement [...]  
sur son registre la foi de le [...]*

### *1 Mention marginale*

Toutefois, à cette époque, pour tout mariage, il y'a un contrat de mariage. Alors je me suis rendue aux archives départementales du Tarn pour le consulter (annexe 6)

Pour réussir à trouver les ascendants de Pierre Alibert, je me suis aidée de son acte de baptême. En effet, si cet acte permet de renseigner l'identité des parents, il donne aussi d'autres informations comme l'identité des parrains/marraines qui sont souvent des proches.

À l'époque, il était de coutume de donner au premier enfant pour parrain, le grand-père paternel et pour marraine la grand-mère maternelle.

Dans son acte, il est mentionné comme parrain Joseph Alibert. De par son nom, les coutumes, et son lieu de vie (aux Ginestes), il a été possible de déduire qu'il s'agissait bien du grand-père paternel de Pierre Alibert, et donc le père de Pierre Alibert né en 1732 et marié avec Marguerite Gautié.

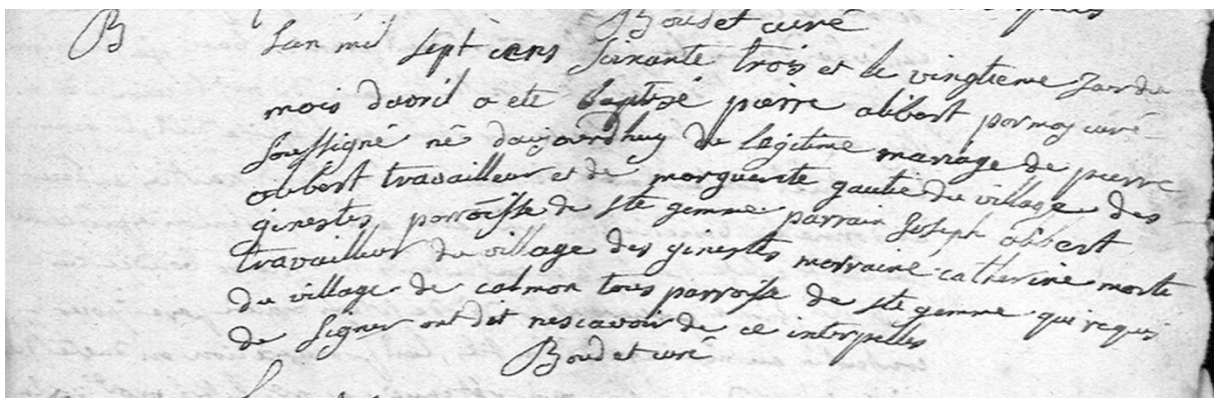


Figure 19 : Acte de Naissance – Pierre Alibert (1763)

## Transcription

*B[âpteme]<sup>1</sup>*

*L'an mil sept cens soixante trois et le vingtième jour du  
mois d'avril a été baptisé Pierre Alibert par moy curé  
soussigné né d'aujourd'huy de légitime mariage de Pierre  
Alibert travailleur et de Marguerite Gautié du village des  
Ginestes, paroisse de S[ain]te Gemme. Parrain Joseph Alibert  
travailleur du village des Ginestes, marraine Catherine [...]  
du village de Calmon tous paroisse de S[ain]te Gemme qui requis  
de signer ont dit ne scavoir de ce interpeller*

*Boudet curé*

*1 Mention marginale*

### **2. Pierre Alibert (1732)**

Pierre Alibert est né le 13 septembre 1732 à Sainte-Gemme<sup>57</sup> aux Ginestes. Il se marie avec Marguerite Gautié le 13 juin 1762, à Sainte-Gemme<sup>58</sup>.

Il sera brassier comme ses ancêtres avant lui.

Ensemble ils auront au moins Pierre Alibert né le 20 avril 1763 à Sainte-Gemme aux Ginestes.

A noter que j'ai rencontré des difficultés à trouver des renseignements sur ce couple et que les informations que je pouvais trouver à leur égard n'étaient pas très intéressants, ou n'avaient pas de particularités.

---

<sup>57</sup> Consultation AD 81 en ligne le 05/06/2023 – BMS Paroisse Saint-Cyrice (1731-1738) – Côte 1 E 249/1

<sup>58</sup> Consultation AD 81 en ligne le 05/06/2023 – BMS Paroisse Saint-Cyrice (1760-1764) – Côte 1 E 249/1

### 3. Joseph Alibert

Après m'être rendue aux archives, et grâce à l'aide d'un membre d'une association de généalogie j'ai pu découvrir une base de recherches et d'entraide en ligne.

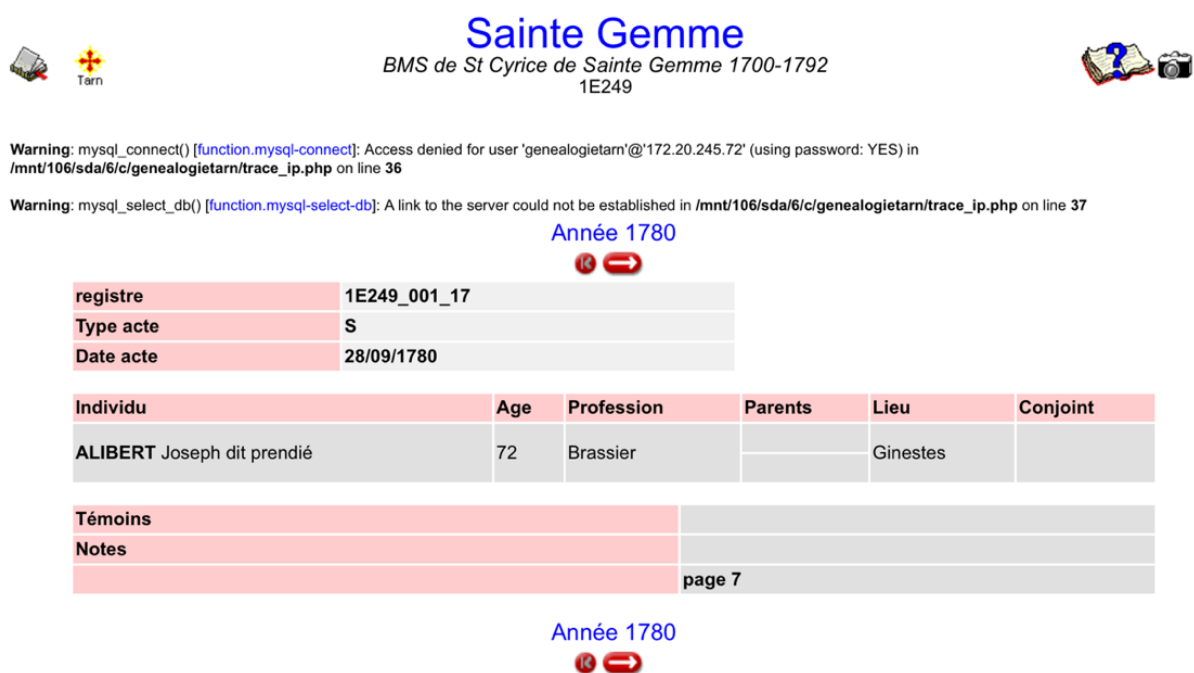
En effet, sur le site des archives départementales du Tarn a été mis en place une base, celle de l'association générale du Tarn (*Base Rigal*, s. d.), qui regroupe la totalité des actes (baptêmes, mariages et sépultures) de l'ensemble des registres du Tarn.

Ainsi, il est possible de réaliser une recherche par date et par nom de famille.

Après avoir découvert l'acte de baptême de Pierre Alibert né en 1763, j'avais connaissance qu'un Joseph Alibert existait.

J'ai alors retrouvé ces informations que la base de recherche, qui correspondaient parfaitement à Joseph Alibert, d'abord pour le nom et prénom, mais aussi pour le lieu : les Ginestes.

Après vérification de l'acte, il s'agissait bien du grand-père de Pierre Alibert né en 1763.



The screenshot shows a web interface for the 'BMS de St Cyrice de Sainte Gemme 1700-1792' in 1E249. It features a search bar and a table of records. The record for 'ALIBERT Joseph dit prendié' is highlighted, showing a death date of 28/09/1780 at the age of 72, with the profession of 'Brassier' and the location of 'Ginestes'. The interface includes navigation icons and warning messages about database access.

**Sainte Gemme**  
BMS de St Cyrice de Sainte Gemme 1700-1792  
1E249

Warning: mysql\_connect() [function.mysql-connect]: Access denied for user 'genealogietarn'@'172.20.245.72' (using password: YES) in /mnt/106/sda/6/c/genealogietarn/trace\_ip.php on line 36

Warning: mysql\_select\_db() [function.mysql-select-db]: A link to the server could not be established in /mnt/106/sda/6/c/genealogietarn/trace\_ip.php on line 37

Année 1780

registre	1E249_001_17
Type acte	S
Date acte	28/09/1780

Individu	Age	Profession	Parents	Lieu	Conjoint
ALIBERT Joseph dit prendié	72	Brassier		Ginestes	

Témoins	
Notes	
	page 7

Année 1780

Figure 20 : Acte de décès de Joseph Alibert (*Base Rigal*, s. d.)

Ce qui m'a alors interpellé dans les informations renseignées sur cette base de données, c'est l'indication « dit prendié ». Pour essayer de trouver la signification de ce qui m'est apparu comme un surnom, j'ai alors été visionner l'acte de décès originel.

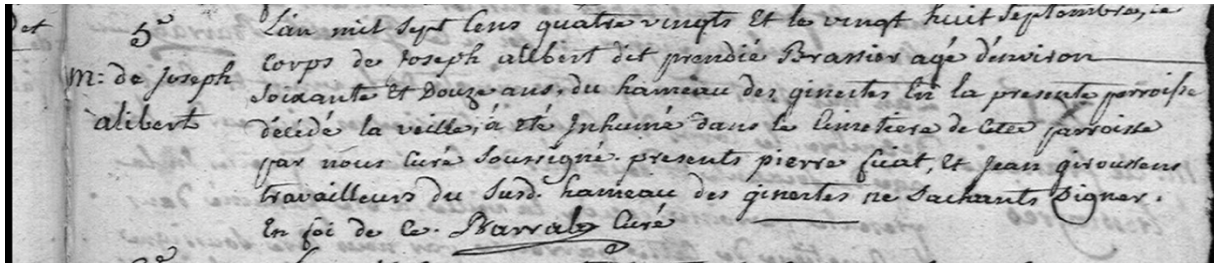


Figure 21 : Acte de décès - Joseph Alibert (1780)

### Transcription

[5°

M[ort] de Joseph

Alibert]<sup>1</sup>

*L'an mil sept cens quatre vingts et le vingt huit septembre, le  
corps de Joseph Alibert dit prendié brassier âgé d'environ  
soixante et douze ans du hameau des Ginestes en la présente paroisse  
décédé la veille a été inhumé dans le cimetièze de cette paroisse  
par nous curé soussigné présents Pierre [...] et Jean [...]  
travailleurs du [...] hameau des Ginestes ne sachants signer*

*En foi de ce ] curé*

#### *1 Mention marginale*

Ainsi, cet acte confirme bien le métier qu'exerçait Joseph Alibert, grand père de Pierre Alibert, à savoir brassier. Mais il ne nous apporte pas plus de précisions sur le surnom de « prendié » qui lui est appliqué.

Plusieurs hypothèses sont à envisager.

D'après mes recherches, il existe à Carmaux une rue prénommée « Rue de la Prendié ». Il est ainsi envisageable que Joseph Alibert soit venu de Carmaux, et ce soit installé à Sainte-Gemme. Il aurait alors pris comme surnom prendié, en raison de son lieu d'appartenance.

La seconde hypothèse, la plus probable, est que « prendié » soit en fait « pradier ». Un pradier est un « ouvrier qui est gagé pour prendre soin des prairies d'une commune » (Littré & Gannaz, 2023).

Dans l'acte de décès il est en effet inscrit comme « dit prendié brassier » ; ainsi Joseph Alibert occuperait ces deux fonctions.

Après avoir trouvé sa date de décès, j'ai pu découvrir que Joseph Alibert était né aux environs de 1708 à Sainte-Gemme, et qu'il s'était marié avec Anne Arnal le 16 juin 1728 à Sainte-Gemme<sup>59</sup>.

Ils auront ensemble au moins trois enfants.

Marie Alibert née le 23 septembre 1728 à Sainte-Gemme aux Ginestes.

Pierre Alibert né le 13 septembre 1732 à Sainte-Gemme aux Ginestes.

Cécile Alibert née le 17 janvier 1739 à Sainte-Gemme aux Ginestes.

---

<sup>59</sup> Consultation AD 81 en ligne le 07/07/2023 – BMS Paroisse Saint-Cyrice (1721-1731) – Côte 1 E 249/1

### III. Les descendants

Les recherches s'agissant de la descendance du couple se sont concentrées sur les communes de Sainte-Gemme et de Carmaux.



Figure 22 : Vue satellite de Sainte-Gemme et Carmaux (Google Maps, 2023)

De façon générale, les descendants qui se sont établis à Sainte-Gemme sont devenus cultivateurs, et ceux qui sont partis à Carmaux, sont devenus mineurs. Cela n'est pas sans lien avec les évolutions de l'exploitation des mines de houille à Carmaux.

Ce terme désigne l'ensemble d'une profession mais recouvre plusieurs spécificités relatives aux tâches accomplies. « Mineur de fond, mineur de jour, le métier se décline suivant le lieu de travail, la spécialisation de chacun » (Benneteux, 2010).

Le premier à impulser ce mouvement de mutation dans la ville de Carmaux et devenir mineur est Joseph Auguste Alibert. Après lui, tous ces demi-frères feront de même. Cela est notamment observable grâce à leurs fiches matricules.



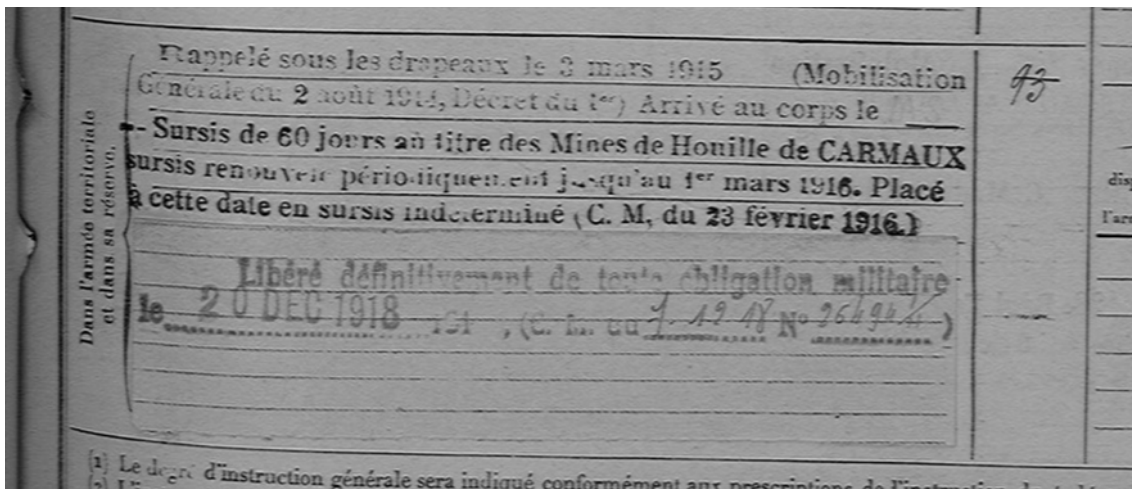


Figure 23 : Extrait d'une fiche matricule – Aire Alibert (1891, cf. Annexe 1)

En effet, tous ont pu bénéficier d'un sursis d'appel de 60 jours au titre des Mines de houille de Carmaux. Leur mobilisation étant alors reportée.

En me rendant aux archives municipales de Carmaux j'ai ainsi pu constater, sur des livrets par classe de mobilisation, le contrôle nominatif des hommes comptant six mois de sursis dans l'exploitation houillère de Carmaux et placés à ce titre en sursis d'appel.

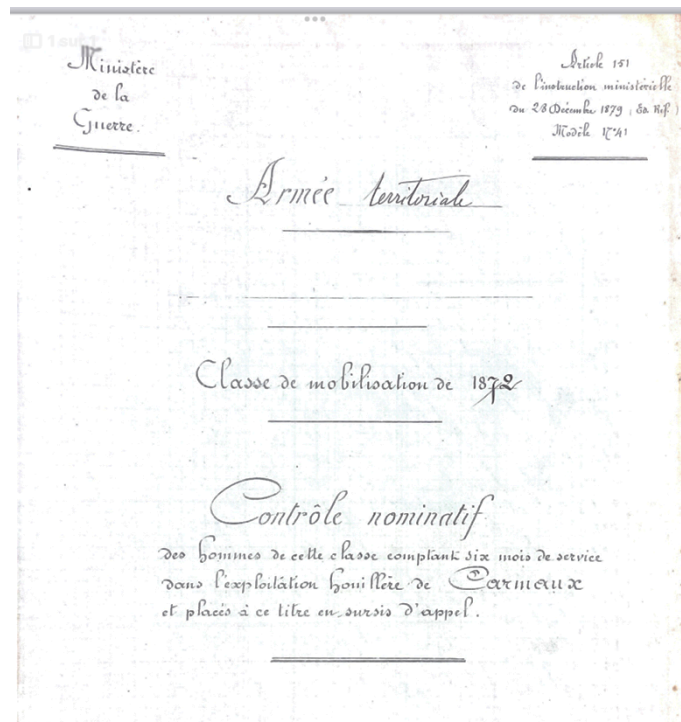


Figure 24 : Première de couverture – Dossier sursis d'appel (1892)

## **A. La commune de Carmaux**

Grâce à l'ouvrage de Le Pottier (1990), j'ai pu collecter un certain nombre de renseignements sur la commune de Carmaux, notamment concernant son histoire, son étymologie et ses armoiries.



*Figure 25: Carmaux - Place Gambetta (Ville de Carmaux, s. d.)*

La commune de Carmaux est devenue chef-lieu de canton le 2 décembre 1790. Elle perd ce statut en l'an X et le regagne par une loi du 5 juillet 1889.

### **1. Histoire**

Au fil des siècles, la commune de Carmaux a été amenée à changer de nom. Elle change aussi régulièrement de canton de rattachement, jusqu'à en devenir elle-même un.

En 1789, la communauté de Carmaux était rattachée à la sénéchaussée de Toulouse et au diocèse d'Albi, et était composée de deux paroisses : la paroisse Saint-Privat et la chapelle Sainte-Cécile.

En 1790, c'est la municipalité de Crameaux, qui est rattachée au canton de Valdériès, district d'Albi. Le 2 décembre, Carmaux devient chef-lieu de canton (composé des communes de

Carmaux, Sainte-Gemme, Blaye, Labastide-Gabause, Rosières, Saint-Benoît et Taïx) et le demeure jusqu'à l'an X.

A l'an X la commune de Crameaux, entre dans le canton de Monestiès, arrondissement d'Albi. Elle a alors pour seule paroisse Saint-Privat.

Un décret du 28 septembre 1826 délimite les communes de Blaye et de Carmaux. Puis en 1889 est créé le canton de Carmaux aux dépens de celui de Monestiès par la loi du 7 juillet : les communes de Labastide-Gabause, Rosières et Saint-Benoît-de-Carmaux, dépendant auparavant de Monestiès, y sont rattachées.

La paroisse Saint-Cécile de Carmaux est créée le 13 août 1898.

Par décret, le 12 août 1923, une portion du territoire de Blaye est cédée à la commune de Carmaux. Il s'agit du quartier où se trouve la gare de Carmaux, à l'ouest du chemin de la Verrerie et du ruisseau de Candou.

La création du district urbain de Carmaux intervient en 1964 et il est constitué des communes de Blaye-les-Mines, Carmaux et Saint-Benoît-de-Carmaux.

Enfin, un décret du 13 juillet 1973 divise le canton de Carmaux en 2 cantons distincts : Carmaux-Nord et Carmaux-Sud.

## **2. Etymologie**

Carmaux viendrait du nom d'un personnage romain prénommé Caramantius. Cependant, aucune trace réelle n'existe à ce jour sur ce personnage romain, alors plusieurs explications étymologiques sont envisageables.

Ce nom latinisé de Caramantius pourrait être un surnom, cela à cause de la racine « car » qui évoque la pierre. Le « caramon » pourrait alors être quelque chose comme « l'homme du pays des pierres ».

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle alors, la ville se serait nommée Caramons, puis Caramous, Caramoux et enfin Carmaux. Certains historiens évoquent une double déformation, qui aurait fait

temporairement de Carmoux un Cramoux, du verbe cramer, bruler. Cela fait référence aux mines de charbon (« Carmaux (81) », 2011).

### 3. Blason

Les armoiries de Cramaux se blasonnent comme tel : d'azur à trois rochers d'argent.

Il s'agit là d'armoiries déclarées, ce sont celles de la famille Ciron, alors seigneur de Carmaux. L'attribution a eu lieu le 20 décembre 1703.

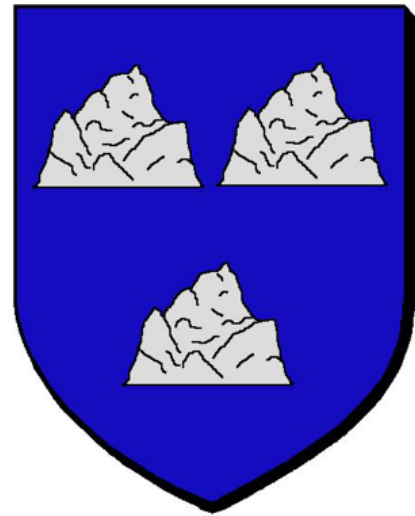


Figure 26 : Armoiries de Carmaux  
(Ville de Carmaux, s. d.)

### 4. Personnages importants

#### a. Jean Jaurès

Plusieurs personnalités politiques sont indissociables de l'histoire du Tarn, et notamment de Carmaux, comme c'est le cas de Jean Jaurès.

Jean Jaurès est né à Castres en 1859 dans une famille tarnaise. En 1885 il sera élu député du Tarn, puis en 1890, conseiller municipal de Toulouse. C'est alors qu'il va s'intéresser de plus en plus au monde ouvrier, et précisément aux problèmes sociaux. Jean Jaurès soutiendra notamment la grande grève des mineurs de 1892.

Il deviendra alors en 1893 député de la circonscription de Carmaux.

#### b. Famille de Solages

L'exploitation du charbon dans le bassin carmausin remonte au XIIe siècle. Et sera développée de façon importante pendant la révolution industrielle.

Avant l'exploitation du charbon, Carmaux est surtout un lieu où est tissé le chanvre. Puis, la recherche du charbon débute au bord du Cérou, par les laboureurs propriétaires des sols. Les enjeux autour de l'exploitation du charbon ne cessent de prendre de l'ampleur, et entre alors en jeu un acteur décisif dans ce domaine : la famille de Solages.

Originaire d'un village au nord du Rouergue, Gabriel de Solages, seigneur de Blaye et de Saint-Benoit, obtient en 1752 la concession des mines de charbon sur les seigneuries (*Ville de Carmaux*, s. d.).

Dans sa nombreuse descendance, la branche aînée composée des marquis de Carmaux, se consacre à l'exploitation de la houille. Nombreux seront président des Mines de Carmaux comme Ludovic de Solages, entre 1895 et 1927, ou encore son fils Thibault de Solages.

A cette époque, beaucoup de mineurs détiennent une exploitation, qui reste leur seul revenu réel pour payer la taille.

La période révolutionnaire entraîne un véritable essor pour l'entreprise de Solages, en raison de la demande des fonderies à métaux, pour la fabrication des armes.

## 5. Les mines

Deux temps sont alors à noter dans l'exploitation des mines : l'augmentation des effectifs des mineurs en 1873, et la grande grève des mineurs de Carmaux en 1892.



Figure 27 : Mines de Carmaux - Puits de la Grillatié (*Ville de Carmaux*, s. d.)

A partir de 1850, les mines de Carmaux connaîtront beaucoup de revendications ouvrières, souvent pour la hausse des salaires des mineurs. Cependant, c'est la « grande grève » de 1892 dont il faut retenir l'importance.

Cette grève débute, après que vient d'être élu maire de Carmaux Jean-Baptiste Calvignac, ouvrier mineur et syndicaliste : c'est alors une défaite humiliante pour le marquis de Solages. Calvignac est alors renvoyé quelques semaines plus tard en raison de ses absences pour exercer sa nouvelle fonction de maire ; il s'agit donc là d'un renvoi injustifié pour un ouvrier qui était employé depuis vingt ans.

Il y'a alors une réaction de solidarité d'environ 3000 ouvriers : ils se mettent en grève et demandent la réintégration de Calvignac.

C'est la première grève politique. Les grévistes demandèrent alors une modification des motifs de renvoi, pour qu'ils soient réduits aux seuls actes de violence, sans provocation, envers son supérieur et aux délits tels que abus de confiance, vol et condamnation infamante.

Les conséquences de cette grève sont l'adoption par le gouvernement de la loi sur *la conciliation et l'arbitrage facultatif en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés*, en date du 27 décembre 1892.

Toutefois, certains ouvriers ont trouvé cette victoire insuffisante, et ont souhaité lutter contre toute forme de domination par « l'anarchisme ».

La question des licenciements restait pendante ; la multiplication des renvois pour motifs disciplinaires entre 1892 et 1899 fut un facteur essentiel de la crise 1899-1900.

Les descendants de Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans qui m'ont intéressée dans mes recherches sont Joseph Alibert, Jules Alibert et Laurent Alibert.

## **B. Joseph Auguste Alibert**

Joseph Auguste, est né le 30 janvier 1852 à Sainte-Gemme<sup>60</sup>, aux Ginestes ; il est le troisième enfant du couple de Pierre Jean Alibert et de Anne Marie Amans et le deuxième garçon de la famille.

### **1. Son mariage**

Il a été difficile de retrouver le mariage de Joseph Auguste et de Félicie Jean, car selon les actes consultés, et notamment ceux de leurs enfants, les prénoms et noms différaient.

J'ai alors consulté le recensement de population de Carmaux<sup>61</sup>, mais cela ne m'a pas permis d'établir davantage sa véritable identité.

En effet, cela pouvait être Félicie Marie, Marie Félicie, Félicie Benoit, etc.

De plus, aucun mariage n'impliquant un Joseph Auguste Alibert n'était marqué dans les tables décennales de la commune de Carmaux<sup>62</sup>.

Il a donc fallu dans un premier temps retrouver l'acte de décès de Joseph Auguste<sup>63</sup>, pour trouver le véritable nom de sa femme, à savoir Félicie Jean.

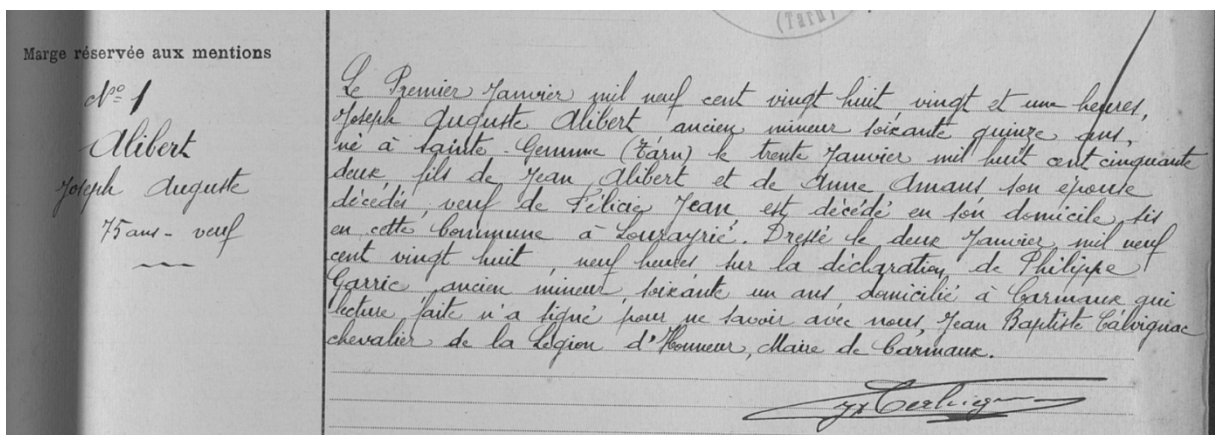


Figure 28 : Acte de décès – Joseph Auguste Alibert (1928)

<sup>60</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Naissances (1851-1852) – Côte 4 E 249/2

<sup>61</sup> Consultation AM Carmaux en ligne le 21/05/2023 – Recensement de la population (1881) – Côte 1 F 2

<sup>62</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Tables (1873-1882) - Côte 5 E 60/9 et Tables (1883-1892) – Côte 5 E 60/10

<sup>63</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Décès (1928) – Côte 4 E 60/49

## Transcription

[N°1

*Alibert*

*Joseph Auguste*

*75 ans – veuf]*<sup>1</sup>

*Le premier janvier mil neuf cent vingt huit vingt et une heures,  
Joseph Auguste Alibert ancien mineur soixante quinze ans,  
né à Sainte Gemme (Tarn) le trente janvier mil huit cent cinquante  
deux, fils de Jean Alibert et de Anne Amans, son épouse  
décédés, veuf de Félicie Jean est décédé en son domicile sis  
en cette commune à Lourayrié. Dressé le deux janvier mil neuf  
cent vingt huit, neuf heures, sur la déclaration de Philippe  
Garric, ancien mineur soixante un ans, domicilié à Carmaux qui  
lecture faite n'a signé pour ne savoir avec nous, Jean Baptiste Calvignac  
Chevalier de la légion d'honneur, Maire de Carmaux.*

*JB Calvignac.*

*1 Mention marginale*

Dès lors, en plus d'avoir son prénom et son nom, j'ai eu l'information selon laquelle elle était décédée. Cela m'a permis de chercher dans les tables décennales de Carmaux<sup>64</sup>, son décès à elle, pour connaître sa ville de naissance.

Il était écrit alors que Félicie Jean était née en la commune de Mirandol-Bourgounac, ce qui m'a permis de trouver le mariage entre Joseph Auguste et Félicie Jean.

Il se sont mariés le 27 septembre 1879 à Mirandol-Bourgounac (Tarn)<sup>65</sup>.

---

<sup>64</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Tables mariages (1923-1932) – Côte 5 E 60/14

<sup>65</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Mariages (1879-1880) – Côte 4 E 168/9



Ils ont à cette occasion rédigés un contrat de mariage, en date du 10 septembre 1879<sup>66</sup>, afin de choisir un régime dotal, et non pas celui de la communauté (cf. Annexe 4 : Contrat de mariage Alibert – Jean dit Benoit).

Ensemble ils auront cinq enfants.

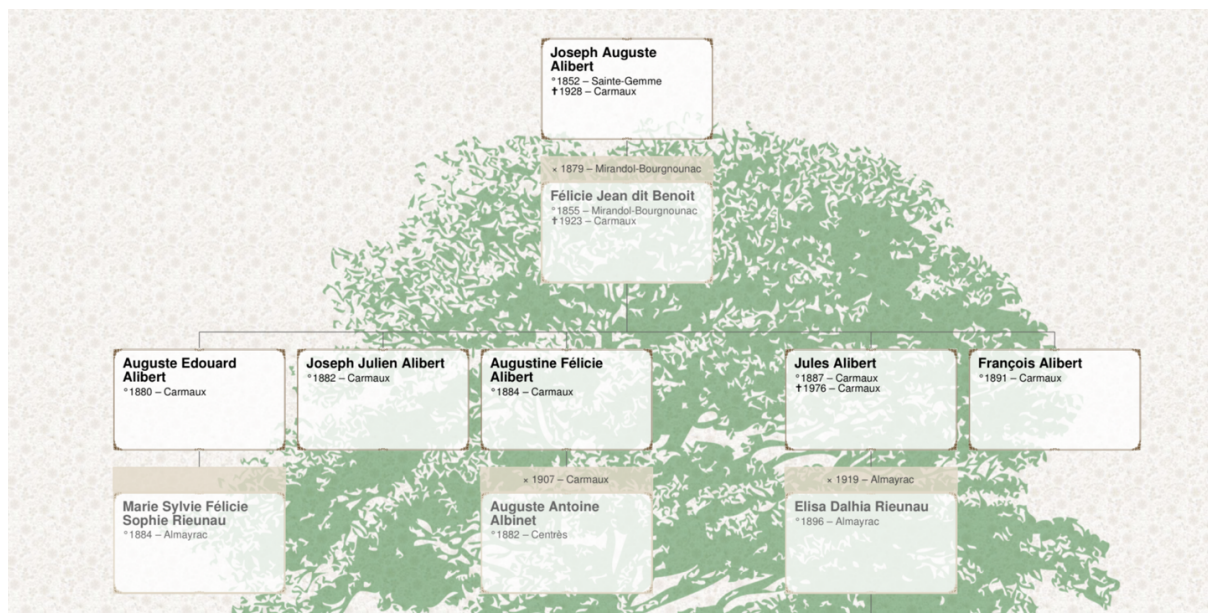


Figure 29 : Arbre descendance – Joseph Auguste Alibert et Félicie Jean

Auguste Edouard Alibert né le 16 juillet 1880 à Carmaux<sup>67</sup>. Il sera marié avec Marie Sylvie Félicie Sophie Rieunau, le 28 juillet 1905 à Almayrac<sup>68</sup>.

Il exercera la profession de maçon, et elle de couturière.

Joseph Julien Alibert, né le 25 septembre 1882 à Carmaux<sup>69</sup>.

Augustine Félicie Alibert née le 8 juin 1884 à Carmaux<sup>70</sup>. Elle épousera Auguste Antoine Albinet le 16 avril 1907 à Carmaux<sup>71</sup>.

<sup>66</sup> Consultation AD 81 le 26/05/2023 – Archives des notaires – Côte 3 E 80/137

<sup>67</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Naissances (1880) – Côte 4 E 60/7

<sup>68</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Mariages (1905-1910) – Côte 4 E 8/8

<sup>69</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Naissances (1882) – Côte 4 E 60/7

<sup>70</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Naissances (2 janvier-20 septembre 1884) – Côte 4 E 60/23

<sup>71</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Mariages (5 janvier-29 juin 1907) – Côte 4 E 60/33

Jules Alibert né le 15 mai 1887 à Carmaux<sup>72</sup>. Il se maria avec Elisa Dalhia Rieunau le 1<sup>er</sup> février 1919 à Almayrac<sup>73</sup>. Il décèdera le 13 novembre 1976 à Carmaux<sup>74</sup>.

François Alibert né le 26 avril 1891 à Carmaux<sup>75</sup>.

## **2. Les propriétés du couple**

Joseph Auguste n'étant pas devenu cultivateur comme ses ancêtres avant lui, la transmission de terres et autre n'a pas eu lieu. En effet, comme il a pu être précédemment dit (cf. I. A. 3.), lors du décès de son père en 1887, toutes les parcelles, terrains, maisons et autre, ont été vendus ou légués à des membres autres que ceux de la famille.

En plus de quoi, Joseph Auguste est parti de Sainte-Gemme pour s'établir à Carmaux.

Ainsi, pour connaître de son patrimoine, je me suis référée à sa déclaration de succession<sup>76</sup>.

---

<sup>72</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Naissances (3janvier-19août 1887) – Côte 4 E 60/23

<sup>73</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Mariages (1905-1910) – Côte 4 E 8/8

<sup>74</sup> Fiche décès INSEE

<sup>75</sup> Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Naissances (2 janvier-7juin 1891) – Côte 4 E 60/23

<sup>76</sup> Consultation AD 81 le 26/06/2023 – Tables des successions et absences – Côte 3 Q 12493. Volume 11. Case 436

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE. N° 417. (Sept. 1928.) DÉPARTEMENT DE BRESNAI

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS. Coût : 2 centimes 1/2 (Loi du 25 février 1901, art. 22.)

SUCCESSION de M. *Alibert Joseph Auguste*

Le soussigné *Alibert Jules Félix Edouard* *de Boursayon et de Lormans*

agissant en qualité de *héritier pour partie*

déclare que M. *Alibert Joseph Auguste*

né le *17 Mars 1865* de *M. Alibert* et de *Mme Jules*

exercant la profession de *secours militaires en retraite* domicilié à *Boursayon et de Lormans* en décès à *son décès* le *17 Janvier 1928*

Elle comprend :

La somme de 287 frs 30 montant des arriérés échus au jour du décès sur la pension d'ouvrier mineur dont il était titulaire ci ..... 287 30

La somme de 318 frs montant des capitaux versés à titre réservé à la Caisse Nationale de Retraites pour la Vieillesse ci ..... 318 00

Montant de la succession ..... 605 30

Je déclare affirmer sincère et véritable la justesse de la déclaration relative au legs et au titre pour les parties indiquées sur le legs de la loi du 11 Mars 1918, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les valeurs et autres valeurs mobilières et immobilières qui à ce moment appartenaient au défunt et qui ont été et sont en fait comprises dans le legs.

*Alibert Jules*

Tableau de récapitulatif :

Mars	685,46	17/11/28	210	255
verse 25%	180		43	255
	22			233
	633,64			
M/2 restant	211,31			
			765	
			492	
			273	

SUCCESSION

Elle comprend :

La somme de 287 frs 30 montant des arriérés échus au jour du décès sur la pension d'ouvrier mineur dont il était titulaire ci ..... 287 30

La somme de 318 frs montant des capitaux versés à titre réservé à la Caisse Nationale de Retraites pour la Vieillesse ci ..... 318 00

Montant de la succession ..... 605 30

Je déclare affirmer sincère et véritable la justesse de la déclaration relative au legs et au titre pour les parties indiquées sur le legs de la loi du 11 Mars 1918, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les valeurs et autres valeurs mobilières et immobilières qui à ce moment appartenaient au défunt et qui ont été et sont en fait comprises dans le legs.

*Alibert Jules*

LIQUIDATION DE L'IMPÔT PAR LE RECEVEUR.

Mars	685,46	17/11/28	210	255
verse 25%	180		43	255
	22			233
	633,64			
M/2 restant	211,31			
			765	
			492	
			273	

Figure 30 : Déclaration de succession – Joseph Auguste (1928)

Il est possible de lire sur la déclaration de succession de Joseph Auguste Alibert que c'est son fils Jules Alibert qui agit en sa qualité d'héritier.

Seuls Auguste Edouard et Augustine sont désignés comme autres héritiers. Il peut en être déduit, qu'en l'absence de Joseph Julien et François sur la déclaration de succession, ces derniers sont décédés avant leur père.

S'agissant de la succession en elle-même, Joseph Auguste ne laisse que de l'argent à ses enfants.

### 3. Son engagement

#### a. Témoignage

Il m'a été rapporté lors de mes différentes interrogations sur les membres de la famille, l'histoire de Joseph Auguste Alibert.

Il était souvent prénommé « Le Rouge » en raison de ses fortes revendications, et de son engagement quant à l'amélioration des conditions de travail des mineurs dans les carrières de houille.

Il aurait été à l'origine de certaines révoltes dans les mines, qui auraient conduit à l'interdiction du nom Alibert à l'intérieur de celles-ci, jusqu'à nationalisation des mines en 1946.

#### b. Comparaison du témoignage avec les archives

Pour démêler le vrai du faux de ce témoignage, il convient de procéder chronologiquement et d'étudier la vie de Joseph Auguste, en parallèle avec l'évolution de l'exploitation des mines de Carmaux.

D'après sa fiche matricule, en 1872, il débute sa vie en tant que cordonnier.

Figure 31 shows a handwritten matriculation record for Joseph Auguste Alibert, dated 1872. The document is a form with several columns and rows. The name 'Alibert Joseph Auguste' is written in large, bold cursive at the top. Below it, the birth date is given as '30 Janvier 18 [illegible] à [illegible]'. The birthplace is listed as 'Canton de Campelonne, département de la Garonne'. The father's name is 'Pierre Jean' and the mother's is 'Jeanne Marie Camond'. The record also includes physical characteristics: 'sourcils Noirs', 'yeux Noirs', 'nez pointu', 'menton large', 'visage ovale', and 'grande' (tall). There are several handwritten numbers and initials scattered throughout the form, including '1. 6/0', '1', and '1. 2. 3.'. The bottom right corner of the form has a small stamp that reads 'R. Campelonne des 29 Ans'.

Figure 31 : Fiche matricule de Joseph Alibert Auguste (1872)

Il est à noter aussi, que Joseph Auguste Alibert détient une marque particulière : il est gravé. À l'époque, cela signifiait que la personne était « marquée de la petite vérole ». Cependant en 1879, dans son acte de mariage, il est renseigné comme ouvrier mineur.

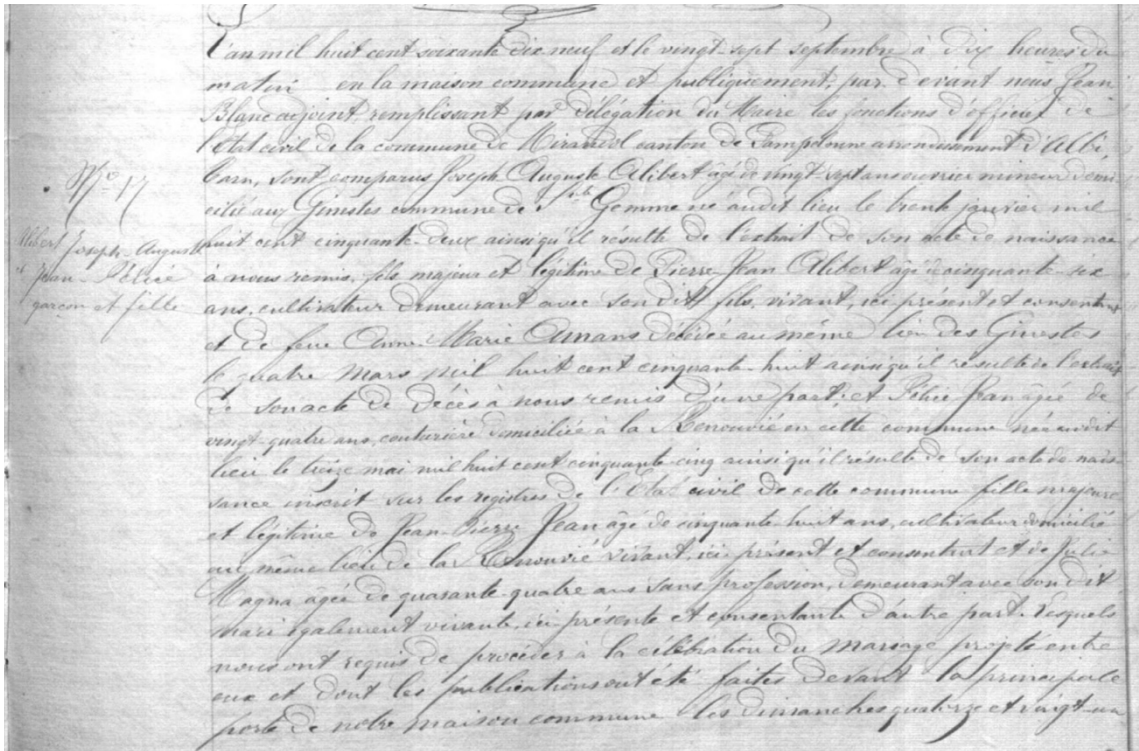


Figure 32 : Acte de mariage (début) – Joseph Auguste et Jean Félicie (1879)

### Transcription

[N[umér]o 17

Alibert Joseph Auguste

et Jean Félicie

garçon et fille]<sup>1</sup>

*L'an mil huit cent soixante dix-neuf et le vingt-sept septembre à dix heures du matin en la maison commune et publiquement par devant nous Jean Blanc adjoint remplissant par délégation du maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Mirandol canton de Pampelonne arrondissement d'Albi Tarn, sont comparus Joseph Auguste Alibert âgé de vingt-sept ans, ouvrier mineur, domicilié aux Ginestes commune de S[saint]e-Gemme, né audit lieu le trente janvier mil huit cent cinquante deux, ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de naissance à nous remis ; fils majeur et légitime de Pierre Jean Alibert âgé de cinquante-six ans, cultivateur demeurant avec son dit fils vivant, ici présent et consentant et de feu Anne Marie Amans décédée au même lieu des Ginestes, le quatre mars mil huit cent cinquante-huit, ainsi qu'il résulte de l'extrait*

*de son acte de décès à nous remis d'une part. Et Félicie Jean âgée de vingt-quatre ans, couturière domicilié à La Renouvie en cette commune née audit lieu le treize mai mil huit cent cinquante-cinq, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance [...] vus les registres de l'état civil de cette commune ; fille majeure et légitime de Jean Pierre Jean âgé de cinquante-huit ans, cultivateur domicilié au même lieu de La Renouvie vivant, ici présent et consentant et de Julie Magma âgée de quarante-quatre ans sans profession, demeurant avec son dit mari également vivante, ici présente, et consentante d'autre part.*

[...]

### *1 Mention marginale*

Ainsi, il devient mineur entre 1872 et 1879.

Afin de vérifier le témoignage qui m'a été exposé plusieurs pistes ont été étudiées.

Dans un premier temps, aux Archives départementales du Tarn (Albi), j'ai consulté les « revendications ouvrières, grèves et sentences »<sup>77</sup>.

Or, il ne s'agissait que des revendications générales ou des syndicats, avec des lettres officielles, comme des lettres entre préfets (notamment le préfet de Rodez et de Versailles). Il a été possible de retrouver aussi dans ces archives, l'état des situations financières et certains arrêtés.

La conclusion en a été qu'il fallait que je me rende alors aux archives municipales de Carmaux. Au préalable, j'ai effectué des recherches dans les archives nationales. Il se trouve alors, que dans le Fichier central de la Sûreté nationale (fichier Moscou), le nom de Joseph Alibert apparaissait.

Ce fichier central a été saisi par les Allemand en 1940, puis par l'Armée rouge avant d'être restitué entre 1994 et 2001. C'est l'un des fonds emblématiques des Archives nationales. Ce corpus d'archives du ministère de l'Intérieur est constitué de plus de 600 000 dossiers nominatifs de police de la Troisième République (années 1870-1940), qui concernent : la surveillance

---

<sup>77</sup> Consultation AD 81 le 26/05/2023 –Côte 8 S 2/42 ; Côte 8 S 1/23 ; et côte 8 S 1/24

politique ; le contrôle administratif des étrangers ; des individus ayant fait une demande de passeport et de carte d'identité ; des personnes recherchées ou condamnées par la justice (interdiction de séjour) ; la police des jeux (interdits de jeux, professionnels travaillant dans les cercles et jeux)<sup>78</sup>.

J'ai alors fait la demande du dossier (n°10140). Toutefois, si ma demande pouvait être justifiée par la gravité de l'acte qu'aurait peut-être commis Joseph Auguste Alibert, il était peu probable que la réponse soit favorable à ma requête.

En effet, j'avais connaissance du fait que Joseph Auguste était considéré comme « ancien mineur » en 1919 (voir acte de mariage Jules Alibert, III. C. 1.) et le dossier en question était en date de 1926.

C'est effectivement ce qu'il s'est passé. Il s'agissait finalement d'une demande de bourse, d'un Joseph Alibert, habitant à Candillargues (34).

Dès lors, je me suis rendue aux archives municipales de Carmaux, dans l'espoir de trouver une information utile à trouver un potentiel jugement, pour les faits de Joseph Auguste.

Les archivistes m'ont renseignée sur le fait que chaque mineur avait un relevé de carrière. Il s'agit d'un dossier qui regroupe tous les événements d'un individu au cours de son service dans les mines. Ainsi, si une personne a réalisé des revendications ouvrières cela se trouve inscrit dans ce dossier.

Alors, pour obtenir le relevé de carrière de Joseph Auguste, il me fallait avant tout son numéro matricule – numéro individuel attribué à chaque personne travaillant dans les mines. Pour cela, il a été utilisé le livret des classes de mobilisation, avec le contrôle nominatif des hommes comptant six mois de sursis dans l'exploitation houillère de Carmaux et placés à ce titre en sursis d'appel.

---

<sup>78</sup> <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/dossiers-nominatifs-du-fichier-central-de-la-surete-nationale-1870-1940/>

Ainsi, il a été possible de trouver le numéro de registre matricule et la date de recrutement grâce au document ci-dessous.

N° d'inscription lieu du présent service	N° du registre matricule de recrutement	Noms & Prénoms	Grade dont l'homme était pourvu	Corps auquel l'homme était affecté	Situation dans l'Administration			Classe au sort			
					date de l'entrée en fonctions	Emploi occupé	Résidence	Subdivision du recrutement	Classe de recrutement	Canon et numéro de tirage	Numéro
1	880	Guillard J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> janv. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	80
2	873	Béteilles J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	11 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	17
3	877	Rouy J <sup>m</sup> de Anblanc	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> Anblanc	19 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	47
4	877	Colmar J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	13 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	89
5	877	Colmar J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	9 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	44
6	801	Besombes J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	18 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	86
7	318	Colpignon J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	6 janv. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	101
8	888	Wormes Paul de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	6 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	107
9	891	Amber J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	2 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	88
10	308	Lejac J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	7 janv. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	88
11	871	Willard J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	17 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	14
12	877	Parocet J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	25 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	83
13	883	Kosic J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	8 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	87
14	889	Cambarous J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	30 janv. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	78
15	871	Mohauer J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	28 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	10
16	381	Carrouat J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	30 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	108
17	890	Boutaud J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	19 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	87
18	888	Garic J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	11 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	83
19	8400	Wormes Paul de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	20 janv. 77		Blaye	Albi	1872	Monesties	109
20	877	Colpignon J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	10 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	84
21	889	Mathieu J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	7 janv. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	35
22	301	Coussier J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	14 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	79
23	872	Alibert J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	18 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	70
24	839	Beaud J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	3 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	11
25	718	Rossignol J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	21 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	78
26	781	Colpignon J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	15 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	88
27	788	Carrouat J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	18 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	89
28	308	Wormes Paul de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	10 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	83
29	888	Wormes Paul de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	27 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	87
30	712	Chirichelle J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	11 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	33
31	737	Colpignon J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	17 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	88
32	879	Wormes Paul de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	19 juil. 77		Carmaux	Albi	1872	Monesties	88
33	713	Bourard J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	16 juil. 77		Blaye	Albi	1872	Monesties	73
34	771	Mazoué J <sup>m</sup> de Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	1 <sup>er</sup> Anblanc	28 juil. 77		Blaye	Albi	1872	Monesties	98

Figure 33 : Contrôle nominatif des hommes comptant six mois de service dans l'exploitation houillère de Carmaux et placés à ce titre en sursis d'appel (1872)

Toutes les archives concernant les mineurs se trouvent aux archives nationales du monde du travail, à Noyelles-sur-Lens.

J'ai alors porté une demande de transfert du dossier de Joseph Auguste Alibert, en date du 14 juin 2023.

Cependant, ces archives étant en transfert – tous les dossiers concernant les mines d'Albi et de Carmaux vont être redistribués dans les villes d'ici 2024 – le délai d'attente et de transmission est particulièrement long.



Je n'ai à ce jour reçu de réponse et le témoignage n'a pu être vérifié.

Cependant, après comparaison entre la vie de Joseph Auguste, celle de ses demi-frères, et les événements « marquants » dans les mines de Carmaux, il est difficilement envisageable que le témoignage soit vrai.

En effet, les grandes grèves dans les mines sont intervenues dans les années 1892, et la nationalisation en 1946.

Donc si l'on s'en tient au témoignage, Joseph Auguste aurait pu travailler dix années dans les mines avant que le nom Alibert soit interdit.

Cependant, dans les actes de mariage de ces demi-frères, qui interviennent entre 1896 et 1903, tous ont pour profession « ouvriers-mineurs » et tous portent le nom Alibert.

La seule hypothèse qui reste alors, c'est que les revendications de Joseph Auguste n'aient eu un impact que sur sa carrière, et qu'il lui ait été interdit de travail dans les mines.

Ainsi, il en convient de conclure, que sans le relevé de carrière de Joseph Auguste, les informations ne peuvent pas être vérifiées. Même si la tradition familiale permet d'affirmer qu'il était fortement engagé dans l'amélioration des conditions et droits des ouvriers mineurs : Joseph Auguste dit Le Rouge.

A noter que Félicie Jean, elle, est renseignée comme couturière dans son acte de mariage.

Un phénomène a pu être observé à cette époque, notamment dans les mines du Nord de la France, celui des « *filles de la mine* ».

En parallèle du développement des exploitations houillères, le développement de l'industrie textile, était un secteur qui demandait beaucoup de main d'œuvre.

Ainsi, les dirigeants d'entreprises textiles du Nord affrétaient des bus spécialement pour le transport d'ouvrière venues du bassin minier. Les femmes et jeunes filles recrutées venaient

pour la plupart de famille de mineurs : elles étaient ainsi surnommées « les minières » ou « les filles de la mine ». <sup>79</sup>

De ce fait, il est possible de penser que Félicie Jean était une « simple » couturière lorsqu'elle vivait à Mirandol, et qu'avec son établissement à Carmaux, elle soit partie travailler dans les usines.

### **C. Jules Alibert**

Jules Alibert est né le 15 mai 1887 à Carmaux. Il est l'avant-dernier d'une fratrie de cinq enfants.

#### **1. Son mariage**

À ce stade de mes recherches, les informations ont été plus simples à trouver, puisque les personnes concernées sont connues par des personnes encore en vie.

Jules Alibert s'est marié avec Elisa Dalhia Rieunau le 1<sup>e</sup> février 1919, dans la commune d'Almayrac.

---

<sup>79</sup> <https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/Decouvrir/Dossiers-du-mois/Femmes-et-univers-textiles-entre-reves-d-independance-et-realites-industrielles>

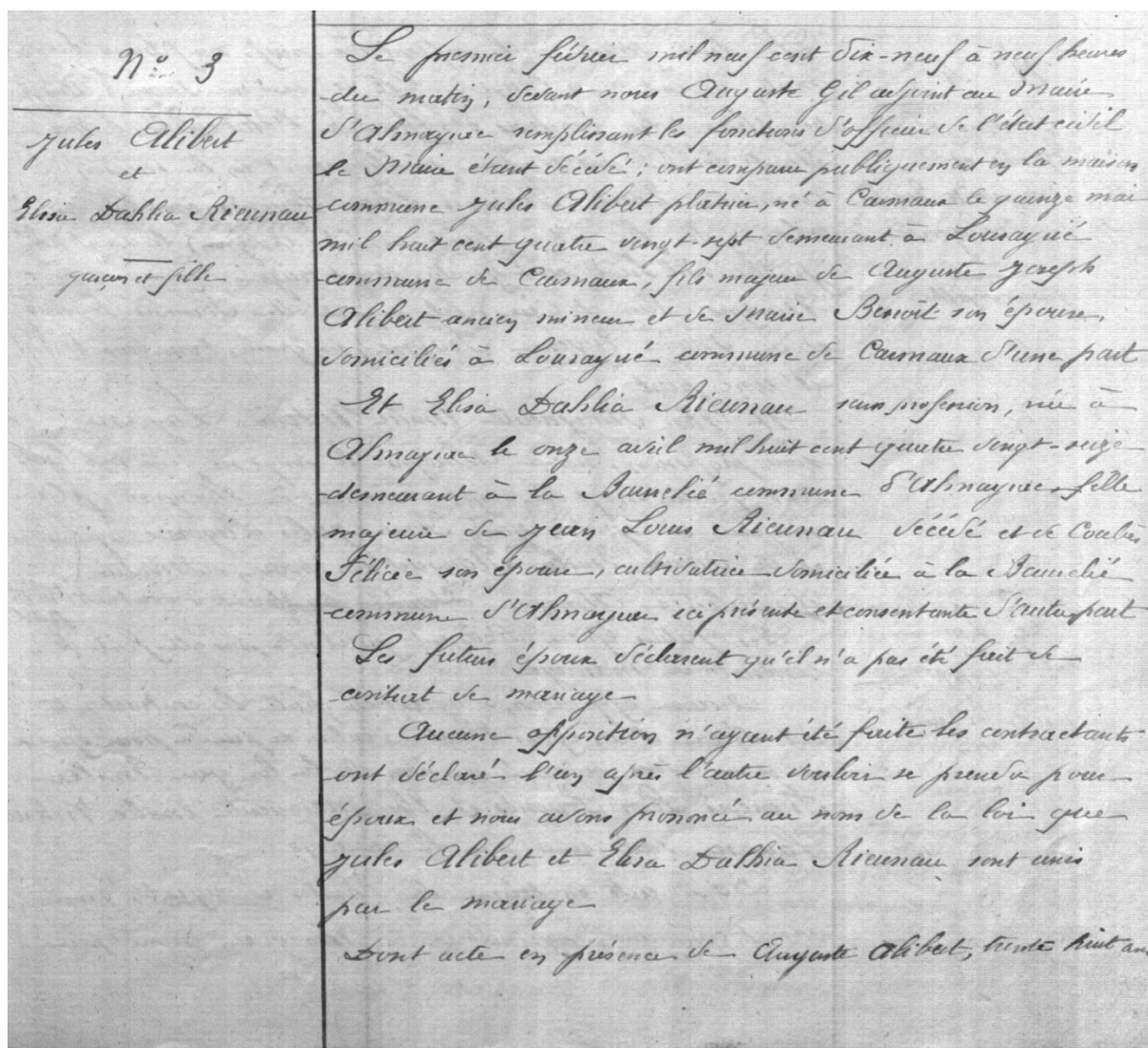


Figure 34 : Acte de mariage (début) – Jules Alibert et Elisa Dahlia Rieunau (1919)

### Transcription

[N[umér]o 3

Jules Alibert

et

Elisa Dahlia Rieunau

garçon et fille]<sup>1</sup>

Le premier février mil neuf cent dix-neuf à neuf heures  
 du matin, devant nous Arryante Gil adjoint au maire  
 d'Almayrac remplissant les fonctions d'officier de l'état civil

*le maire étant décédé ; sont comparus publiquement en la maison commune Jules Alibert plâtrier, né à Carmaux le quinze mai mil huit cent quatre vingt septembre demeurant à Lourayrié commune de Carmaux, fils majeur de Auguste Joseph Alibert ancien mineur et de Marie Benoit son épouse domiciliés à Lourayré, commune de Carmaux d'une part ;*

*Et Elisa Dahlia Rieunau sans profession, née à Almayrac le onze avril mil huit cent quatre vint-onze demeurant à La Baurelié commune d'Almayrac, fille majeure de Jean Louis Rieunau décédé et de Couvès Félicie son épouse, cultivatrice domiciliée à La Baurelié commune d'Almayrac ici présente et consentante, d'autre part.*

*Les futurs époux déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.*

*Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi que Jules Alibert et Elisa Dahlia Rieunau sont unis*

*Par le mariage.*

*[...]*

#### *1 Mention marginale*

Après avoir reconstitué l'arbre généalogique de Jules Alibert, j'ai pu observer que son frère Auguste Edouard né en 1880, et aîné de la fratrie, s'est marié en 1905 avec Marie Sylvie Félicie Sophie Rieunau, sœur de Elisa Dahlia Rieunau.

Cela aurait pu s'apparenter à une union remarquable. C'est-à-dire qu'une sœur et un frère de parents A s'unissent avec un frère et une sœur de parents B.

Cette union a plusieurs avantages : chacun perd une fille et gagne une belle-fille. Les dots des filles sont volontairement rigoureusement identiques. De ce fait, elles ne sont pas versées. Il en est de même pour les dots des garçons.<sup>80</sup>

Dans le présent cas il s'agit de deux frères avec deux sœurs, donc l'union remarquable ne peut pas être appliquée, mais un possible « arrangement de famille » peut être questionné.

Après leur mariage Elisa Dahlia et Jules Alibert s'établiront à Carmaux, et ensemble ils auront cinq enfants.

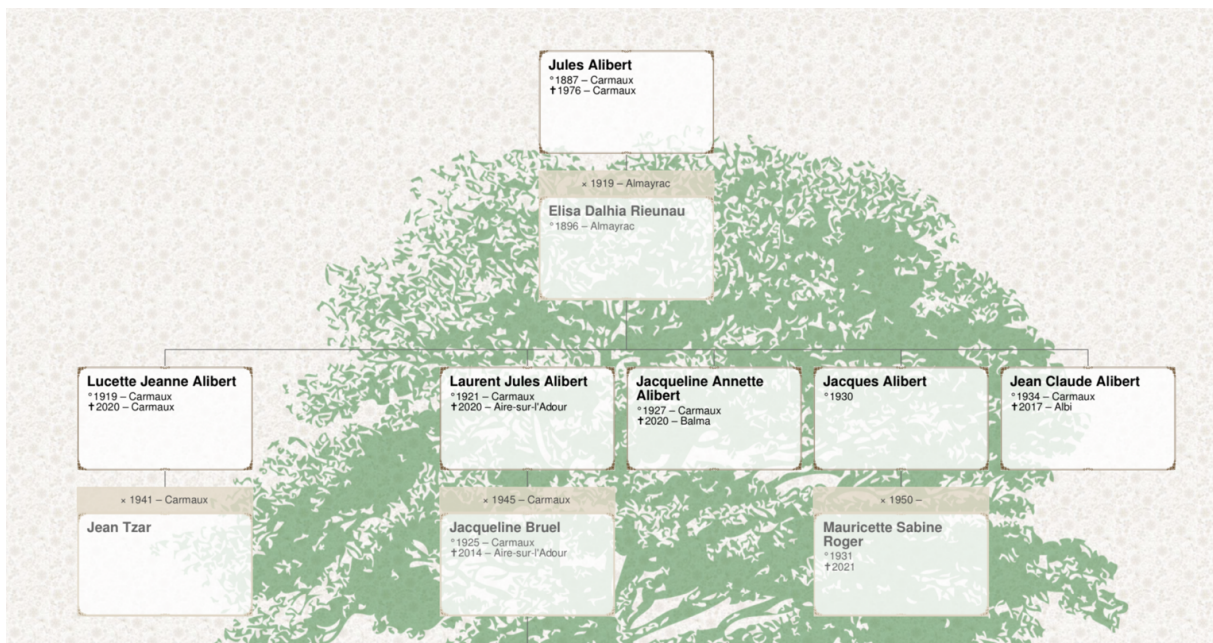


Figure 35 : Arbre descendance – Jules Alibert et Elisa Dahlia Rieunau

Lucette Jeanne Alibert née le 24 octobre 1919 à Carmaux<sup>81</sup>. Elle épousera Jean Tzar le 6 septembre 1941<sup>82</sup> et décèdera le 18 juillet 2020 à Carmaux<sup>83</sup>.

<sup>80</sup> <https://www.cosson-genealogieblog.fr/2006/06/10/les-detournements-de-la-loi/>

<sup>81</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Naissances (1919) – Côte 4 E 60/39

<sup>82</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Naissances (1919) – Côte 4 E 60/47

<sup>83</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Fiche INSEE – Lucette Jeanne Alibert

Laurent Jules Alibert né le 25 octobre 1921 à Carmaux<sup>84</sup>. Il sera marié à Jacqueline Bruel le 8 septembre 1945 à Carmaux (voir III. D. 1). Il décède le 8 juillet 2020 à Aire-sur-l'Adour<sup>85</sup>.

Il exercera le métier d'ajusteur d'aviation.

Jacqueline Annette Alibert née le 24 mai 1927 à Carmaux<sup>86</sup> et décédée le 5 septembre 2020 à Balma<sup>87</sup>.

Jacques Alibert né le 8 février 1930 à Carmaux<sup>88</sup> et marié à Mauricette Sabine Roger le 19 août 1950<sup>89</sup>.

Jean Claude Alibert né le 27 août 1934 à Carmaux<sup>90</sup> et décédé le 13 novembre 2017 à Albi<sup>91</sup>.

## **2. Son engagement militaire**

### *a. Témoignage*

D'après un témoignage familial, Jules Alibert aurait été mobilisé pour la première guerre mondiale. Il serait rentré de la guerre car il aurait reçu un tir d'obus ; cet accident lui aurait tout de même évité la mort, puisque très peu des hommes présents avec lui sur le terrain serait rentré vivant.

### *b. Comparaison du témoignage avec les archives*

Pour vérifier la véracité de ce témoignage j'ai alors recherché sa fiche matricule militaire.

---

<sup>84</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Naissances (19 août-30 décembre 1921) – Côte 4 E 60/39

<sup>85</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Fiche INSEE – Laurent Jules Alibert

<sup>86</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Naissances (1927) – Côte 4 E 60/40

<sup>87</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Fiche INSEE – Jacqueline Annette Alibert

<sup>88</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Naissances (1930) – Côte 4 E 60/40

<sup>89</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Naissances (1950) – Côte 4 E 60/48

<sup>90</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Naissances (1934) – Côte 4 E 60/41

<sup>91</sup> Consultation AD 81 le 15/08/2023 – Fiche INSEE – Jean Claude Alibert

65485

*Alibert*

Nom : *Alibert*      Numéro matricule de recrutement : *825*

Prénoms : *Jules*      Surnoms :      Classe de mobilisation : *1907*

**ETAT CIVIL.**

Né le *1 Mai 1887* à *Carmaux*, canton de *Carmaux*, département de *Tarn*, résidant à *Carmaux*, canton de *Carmaux*, département de *Tarn*, profession de *Rabais*, domicile des fils de *Auguste Joseph* et de *Benoit, Marie*, domiciliés à *Carmaux*, canton de *Carmaux*, département de *Tarn*

Marié le

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.**

Classé dans la *5<sup>e</sup>* partie de la liste en *1907*.  
Classé dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste en *1909*. Exempt en *1909*

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

Inscrit sous le n° *54* de la liste cantonale de *Carmaux*.  
Mobilisation Générale le *2 Août 1914* (Décret du 1<sup>er</sup>).  
Examiné par le Conseil de Révision du Tarn le *2 décembre 1914* (Décret du 15.12.14). Reconnu apte au service Armé.

Rappelé sous les drapeaux le *20 Février 1915*. Arrivé au Corps le *22 Février 1915*.  
Placé hors de la Classe le *9 Janvier 1918*.  
Proposé pour la réformation le *10 Octobre 1918* avec gratification de *1000* francs par la Commission de Réforme d'Albi du *10 Octobre 1918* pour « splénectomie suite de blessures par shrapnell ».  
Examen pour des armes le *24-11-15* à *14<sup>e</sup> arr. le 1<sup>er</sup> 1916* à Paris. Réformé. Revenu au corps le *1.1.1916*.  
Blessé et admis Hôpital Militaire armée Jules Terry Charentay le *2.6.15*. Hôpital Campet Charentay le *5.11.15*.

**CAMPAGNES.**

Contre l'Allemagne

*intéri du 22.2.1915*  
*co. du 29.9.1915*  
*armes du 30.9.1915*  
*co. du 29.7.1915*  
*intéri du 30.7.1915*  
*blan au 10.12.1915*  
*Commiss. le banis jusqu'à 29.7.1919*

**BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.**

*Blessé le 29 juillet 1915 à Carmaux par un shrapnell (de canon) armée. Blessé par un shrapnell compliqué à Carmaux le 30 juillet 1915 à Joux en Cham pagne par un obus shrapnell. Blessé gravement le 29 juin 1915 à Carmaux. Cité à l'ordre n° 95830 en décembre 1917. Citations 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> en reconnaissance de sa belle attitude qui a permis au corps de mener à bien les affaires auxquelles il a pris part. Cit. de l'État grièvement le 29.6.18 en faveur de son courage et de son goût de combat.*

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'ÉCRITURE A ÉTÉ FAITE DANS LA LIÈRE**

Époque	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	
l'armée territoriale.	
la réserve de l'armée territoriale.	

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.**

Date.	Communes.	Subdivisions de région.	Département.	Région.
<i>Dec. 1914</i>	<i>Carmaux</i>			

*Libéré ad C. D. Réformé Toulouse du 6.10.1918*

**Supplémentaire usages**

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. (D)

**DÉCORATIONS**

*Médaille M. 1914-1918 n° 93800 du 24.7.18. Citée du 19-11-18 à compter du 24-7-18. 7.0 du 21-11-18 pag. 10. 200.*

Guerr. — Registre matricule. — 83-99-4092. (8391)

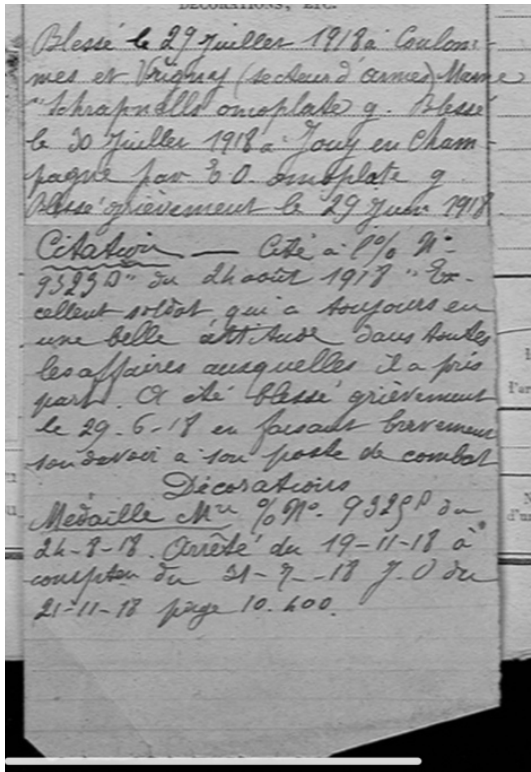
Figure 36 : Matricule militaire – Jules Alibert (1907)

Comme il est possible de le voir sur sa fiche ci-dessus, il a été appelé lors de la mobilisation générale du 2 août 1914, et rappelé sous les drapeaux le 20 février 1915 puis nommé soldat de première classe le 9 janvier 1918.

Enfin, il a été proposé pour réformation avec gratification, le 10 octobre 1918 pour le motif suivant : « splénectomie » suite à une blessure par shrapnell. La splénectomie (CHUV, s. d.) est

une « ablation chirurgicale de la rate suite à une blessure traumatique ou à une maladie ». Aussi, un shrapnel (2023) est un « obus rempli de balles, qu'il projette en éclatant ».

Sa fiche vient confirmer le témoignage. Et vient apporter des informations supplémentaires.



Le 24 août 1918 il a reçu une citation « *Excellent soldat qui a toujours eu une belle attitude dans toutes les affaires auxquelles il a pris part. A été blessé grièvement le 26 juin 1918 en faisant bravement son devoir à son poste de combat* », avant d'être décoré par une médaille militaire.

Cette citation a été publiée au Journal Officiel du 21 novembre 1918 (cf. Annexe 5 : Journal Officiel – Jules Alibert), dans la catégorie « médaille militaire ». Une citation est un « témoignage officiel écrit de satisfaction donné par le haut commandement, en général pour un acte de bravoure ou de dévouement accompli par le soldat cité » (« Un document, une histoire : les citations militaires », 2021).

Figure 37 : Extrait du matricule militaire – Jules Alibert (1907)

## D. Laurent Alibert

Laurent Alibert est né le 25 octobre 1921 à Carmaux.

### 1. Son mariage

En raison de la proximité avec cet ancêtre, j'ai pu obtenir une copie de son livret de famille. Celui-ci renseigne sur le mariage de Laurent Alibert avec Jacqueline Bruel, mais aussi sur leurs enfants. Ils se sont donc mariés le 8 septembre 1945 à Carmaux.



ANNÉE 1945 DÉPARTEMENT DU TARN  
 N° 85 VILLE DE CARMAUX  
 Du 8 septembre 1945

**MARIAGE**

ENTRE : **Alibert** Laurent Jules  
 Né le 25 octobre 1921 à Carmaux  
 Arrond<sup>t</sup> Alli départ<sup>t</sup> du Tarn  
 Profession ajusteur  
 Domicilié à Carmaux  
 Fils de Jules Alibert  
 et de Elise Bathia Riennau } mariés  
 Veuf de

ET **Bruel** Jacqueline  
 Née le 31 mai 1915 à Carmaux  
 Arrond<sup>t</sup> Alli départ<sup>t</sup> du Tarn  
 Profession professeur délégué d'Éducation physique  
 Domiciliée à Carmaux  
 Fille de Ferdinand Joseph Bruel  
 et de Hélène Antoinette Germaine Corrie } mariés  
 veuve de

Contrat de mariage néant  
 Délivré le 8 septembre 1945

L'Officier de l'Etat Civil.  
*J. Ruyss*

Figure 38 : Extrait du livret de famille – Laurent Alibert et Jacqueline Bruel (1945)

Ensemble ils ont eu deux enfants.

J.L Alibert né le 28 novembre 1947 à Aire-sur-l'Adour.

H. Alibert née le 13 décembre 1953 à Aire-sur-l'Adour.

La particularité de leur mariage est qu'il intervient à la sortie de la guerre. En effet, ils se sont rencontrés avant, mais n'ont pu se marier car Laurent Alibert a été en déportation (cf. III. D. 2.).

Cependant ils sont restés en contact par le biais de lettres, et se sont retrouvés dès son retour en France. Ils se sont alors mariés et installés à Aire-sur-l'Adour.

## 2. Son engagement militaire

Comme l'indique le feuillet nominatif de contrôle, Laurent Alibert a été appelé dans les Chantiers de jeunesse en juillet 1942, et en est libéré en février 1943.

106  
Epi 1

**FEUILLET NOMINATIF DE CONTRÔLE.**

5<sup>e</sup> RÉGION DÉPARTEMENT : Essonne

<p>NOM (en lettres) <u>Alibert</u> Prénoms : <u>Laurent</u> Surnoms :</p> <p>ÉTAT CIVIL Né le (1) <u>25 octobre</u> au presbytère de (2) <u>Lezmaux</u> canton de (3) <u>dit</u> département de <u>Tarn</u> résidant à <u>CHARENTAUX</u> canton de (3) <u>dit</u> département de <u>Tarn</u> fils de <u>Guy</u> et de <u>Genevieve Blaise</u> domicile <u>à CHARENTAUX "Lainon"</u> canton de (3) <u>dit</u> département de <u>Tarn</u> marié à _____ no. de liste à _____ département de _____ no. d'enfants :</p>	<p>N° matricule du recrutement   <u>10203</u></p> <p>CLASSÉ de recrutement <u>1941</u> de mobilisation _____ (en classe) _____</p> <p>Directeur (général) RT, RD, AS, etc.   <u>A 120 M 13</u> (en classe) _____</p> <p>Dernier grade :   <u>2 classe</u> (en classe) _____</p> <p>CORPS D'AFFECTATION SUCCESSIFS <u>NI</u></p>
<p>DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES</p> <p><u>Incorporé dans le chantier de jeunesse groupement n° 10 de la ville de _____</u> <u>Service comptant comme service militaire n° 52221 EMP</u> <u>du 15.5.42</u> <u>Départ politique du _____</u> <u>au _____</u> <u>19.5.43</u> <u>avec n° 10203 distribué le _____</u> <u>26.11.43 par le service _____</u> <u>à _____ de _____</u></p> <p><u>Je n'ai pas eu de participation à la campagne de France et de la campagne d'Alsace. Son n° 10203 est des fonctions artistiques.</u></p>	<p>DATES</p> <p><u>5.9.42</u> <u>28.2.43</u> <u>23.3.44</u> <u>19.5.45</u></p> <p>CAMPAGNES</p> <p><u>du 26.5.44 au 19.5.45</u> <u>du _____ au _____</u> <u>du _____ au _____</u> <u>du _____ au _____</u> <u>du _____ au _____</u> <u>du _____ au _____</u> <u>du _____ au _____</u></p>
<p><u>Ch. M. Arm. Armée armée par le _____</u> <u>Remise de médaille _____</u> <u>Remise comme ayant satisfait _____</u> <u>à la obligation légale d'acte _____</u> <u>judici. n° 45-142 du 19.12.45</u></p>	<p><u>Oratoire</u> <u>De concert</u></p>
<p>BLESSURES</p> <p>CITATIONS-DECORATIONS</p>	

Figure 39 : Matricule militaire (première page) – Laurent Alibert (1941)

« Les Chantiers de (la) jeunesse » est une organisation qui s'est inscrite dans un projet de redressement national engagé par le gouvernement de Vichy, entre 1940 et 1944, et qui porte un intérêt particulier à la jeunesse française, considérée alors comme un enjeu politique, idéologique et économique. Le gouvernement de Vichy lui assigne ainsi des obligations et des devoirs fortement imprégnés par les valeurs de la Révolution nationale (Pécout, 2008).

Après cela, il sera déporté vers le camp de Flossenbürg, du 28 mars 1944 au 19 mai 1945. Ce camp est situé en Bavière, proche de la frontière avec la Tchécoslovaquie. Il est précisé que le temps passé en déportation compte comme services militaires.

Il a été créé en raison de la présence d'importants gisements de granit, près du village de Flossenbürg. Il devient un camp de concentration pour des personnes déportées de tous les pays occupés d'Europe.

Les conditions de vie se dégradent à mesure que la guerre avance, et les détenus sont forcés d'aller travailler dans des carrières de l'autre côté de la frontière tchécoslovaque. Cependant, c'est ce travail dans les carrières qui a permis à Laurent Alibert de sortir du camp en journée, et donc de survivre. En effet, plusieurs tchèques apportaient de la nourriture aux prisonniers dans les carrières.



Figure 40 : Entrée du Camp de Flossenbürg (Association Flossenbürg, s. d.)

Les autres informations figurant que les feuilles de cette fiche matricule militaire ne peuvent être communiquées publiquement en raison du secret médical ; elles rendent compte des différentes visites médicales réalisées par Laurent Alibert après son retour des camps, entre 1957 et 1968.

S'agissant de sa déportation en camps de concentration, j'ai pu obtenir plus d'information grâce à l'*Association Flossenbürg* (s. d.). En effet, les bénévoles de l'association ont réalisé des fiches personnelles de chaque déporté, avec toutes les informations autour de leur déportation.

Il s'agit notamment des causes de son arrestation qui étaient l'écoute de radio Londres à l'aide d'un poste caché dans son placard, ainsi que des malfaçons dans son travail à l'usine d'aviation.



AEA »

III-10

- K14 -



Nom : ALIBERT

Prénom : Laurent

Date naissance : 25 octobre 1921

Lieu de naissance : Carmaux (81400)

N° Matricule à Flossenbürg : 12833

Situation familiale avant l'arrestation : célibataire.

Situation professionnelle : ajusteur d'aviation.

Domicile dans le Reich : Vienne (Autriche).

ARRESTATION : le 28 mars 1944 à Vienne (Autriche) où il est STO.

Circonstances d'arrestation : poste de radio dans le placard et écoute de radio Londres, malfaçon dans le travail à l'usine d'aviation.

Lieux d'emprisonnement : Incarcéré 3 mois à la prison de Vienne. La nourriture y est extrêmement mauvaise.

DÉPORTATION :

Camps et Kommandos successifs : Interné à Flossenbürg en Juin 1944. Affecté le 27 Juillet 1944. au Kommando de Janowitz (Janovice), dépendant de Flossenbürg,

Date et conditions de sa libération : le Kommando de Janovice a été évacué le 30 mars 1945, transport par camion à Krépénicé. Les déportés sont logés dans trois granges, le 27 Avril, marche d'évacuation jusqu'à la gare de Miechnitz pour regroupement avec le Kommando de Hradistko. Départ pour Prague en train le 28. Arrêt dans la banlieue de Prague. Les Tchèques apportent de la nourriture. Départ vers la gare de Prague-Werchonitz le 29. A l'arrivée, une impression de libération, certains s'évadent, aidés par les Tchèques qui soignent les plus épuisés. Les SS reviennent en fin de journée et se font menaçants. Différents convois se regroupent sur ce train, en provenance de Buchenwald, de Ravensbrück dont les femmes sillonnent l'Allemagne depuis le début de mars. Le 6 mai, le convoi est toujours à l'arrêt. Le départ a lieu le lundi après-midi en direction du Sud. Plusieurs haltes en rase campagne. Nouvel arrêt en gare de Olbramovice où l'on dépose les morts. Après 36 h de stationnement, le train repart le 8 mai pour l'Autriche. Le convoi est bloqué puis libéré par les partisans tchèques entre Velesin et Kaplice

RETOUR A LA VIE CIVILE :

Mariage pour les célibataires-date : 8 septembre 1945. Enfants : Deux (1947 et 1953)

Retour à la vie professionnelle : reprise du travail à l'usine d'aviation en octobre 1945.

Engagement social ou politique : responsabilités syndicales.

Autres informations et sources :

Nom du rédacteur de la fiche : Laurent ALIBERT 5, rue Jaunet – 40800 Aire sur-Adour.

Figure 41 : Fiche personnelle de Laurent Alibert (Association Flossenbürg, s. d.)

Cette fiche donne également des informations quant à sa vie après le retour des camps, comme son mariage, ses enfants mais aussi son engagement politique important. Il était notamment délégué syndical dans l'usine d'aviation.

## **Conclusion**

J'ai décidé de clôturer mes recherches aux arrière-arrière-grands-parents paternels de Pierre Jean Alibert, l'époux du couple central de ce mémoire, pour ce qui est des ascendants ; et aux arrières petits-enfants, pour ce qui concerne les descendants, dans la mesure où les recherches devenaient de plus en plus complexes, et le temps m'était compté.

La réalisation de ce mémoire a été mon premier travail généalogique. Jusqu'alors, j'avais seulement effectué quelques recherches lors d'un stage, mais je n'avais jamais été plus loin. Ce travail n'a pas été facile, mais il a été vraiment passionnant. En effet, la généalogie demande une certaine organisation et une grande rigueur pour de ne pas se perdre au cours des recherches.

La généalogie permet de retracer la vie de nos aïeux, à travers leurs coutumes, leurs métiers, leurs prénoms et leurs différents combats. Tout cela est très riche d'enseignement et fait de la recherche généalogique bien plus qu'une simple recherche de personnes.

Il faut reconnaître une certaine satisfaction et fierté personnelle lorsque les recherches s'avèrent fructueuses, et qu'il est alors possible de les partager avec d'autres membres de sa famille.

Tout ce travail est avant tout pour moi un travail de devoir de mémoire, et j'espère avoir pu honorer ces personnes.

J'ai pris énormément de plaisir à découvrir les salles de lecture, mais aussi toutes les personnes qui gravitent autour de nos recherches ; chacune d'elles ayant toujours quelque chose de positif à apporter.

Ces recherches m'ont également permis de mettre en pratique toute la théorie acquise le long de l'année grâce au diplôme universitaire. J'espère d'ailleurs pouvoir continuer de m'exercer pour me perfectionner, notamment dans mes techniques de recherche.

Ce diplôme universitaire a été très enrichissant pour moi, et me permet d'affirmer aujourd'hui avec certitude que c'est le bien le métier de généalogiste que je souhaite exercer à l'avenir.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Fiche Matricule Alire Alibert (1891)<sup>92</sup>

Alibert

Nom : Alibert      Numéro matricule du recrutement : 128

Prénoms : Alire      Surnom : Tanduc      Classe de mobilisation : 1891

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 17 Janvier 1891 à St-Jean, canton de Tampelonne, département de Tarn, résidant à St-Jean, canton de Tampelonne, département de Tarn, profession de Cultivateur

Fils de du Pierre Jean et de de Suzanne Marie, domiciliés à St-Jean, canton de Tampelonne, département de Tarn

N° 27 de tirage dans le canton de Tampelonne

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Est ajourné en 1891 et 1893 pour faiblesse. Passé dans les services auxiliaires en 1894 pour pont de terre à Douch.

Compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste du recrutement cantonal ( 6<sup>e</sup> portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'armes, décorations, etc.)

Dans l'armée active, Passé dans la 6<sup>e</sup> de l'armée active le 1<sup>er</sup> Novembre 1905

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Commune.	Subdivisions de région.
<u>1891</u>	<u>St-Jean</u>	<u>1<sup>re</sup> Région</u>

**ÉPOQUE à LAQUELLE L'UN DES DEUX PASSES DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la cessation de service militaire.
<u>1<sup>er</sup> Oct 1895</u>	<u>1<sup>er</sup> Oct 1905</u>	<u>1<sup>er</sup> Oct 1911</u>	<u>1<sup>er</sup> Oct 1917</u>	<u>1918</u>

**LIBÉRÉ DÉFINITIVEMENT de toute obligation militaire le 20 DEC 1918**

Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
Pour les hommes compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)


Carré. — Register matricule.


<sup>92</sup> Matricules militaires Tarn - 1R2\_067



43.

/


  
 Alibert  
 Raffanel.



1.

Jeune gens  
 de M. Alibert  
 le 25 Mars 1847  
 S. 2. L.

L'an mil huit cent quarante  
 cinq, le six février, Deux heures  
 chef de la mairie, devant moi, notaire  
 du département de la Gironde, pardevant nous,  
 Blaise Pélissier, avoué, notaire à la  
 commune de Saint-Sulpice et présents  
 lesdits époux, Deux notes et deux  
 ont comparu Pierre Jean  
 Alibert, fils aîné d'Alibert  
 d'ancien notaire de Gironde, commune  
 de Saint-Jean, fils unique de  
 son père Alibert et de Marie Baronne  
 marie, toutes deux, avec leurs  
 deux de Gironde, avoués et  
 comme père et mère, sans  
 avoir avoué, d'une part.  
 Et Marie Elizabeth Raffanel,  
 sans profession fille unique de  
 François Raffanel et de Charlotte  
 Vidal, marie, toutes deux, demeurant  
 à Lignac, commune de Lignac  
 et de Raffanel, demeurant au  
 lieu de Gironde, avec son père et  
 mère, avoués avec eux  
 d'une part.

14. 706  
M.

<sup>93</sup> Consultation en ligne AD 81 le 31/05/2023 - Archives des notaires - Côte 3 E 62/199











dit droit, en la charge par le futur époux d'un  
 bonnet et valables des uns s'assure sur de ce bien  
 de toute charge. La future épouse de Cousthe  
 avec une somme de deux cent trente francs  
 quelle a gagnée au service de son maître et quelle  
 a déjà tenu au dit Roffanel qui déclare l'argent  
 reçu avant le présent.

Art. 3. Le futur époux de son côté reçoit  
 donation pure et simple d'un certain bien de son  
 au futur époux et de son vivant voulant que cette donation  
 se réduise à la jouissance de la moitié de ce bien de  
 présentement au futur époux et dans la cas où  
 existe au décès de l'un des époux des enfants nés  
 du dit mariage ou recommandant y Calai.

Art. 4. Le dit François Roffanel et la dite  
 Charlotte Vadal ont par le présent volontairement  
 pour leur fille naturelle simple Marie née au village  
 de Suinte Commune d'Almayrac nous infirmité aux registres  
 de la dite commune et de presée pendant temps après à  
 l'hospice de la ville d'Alby confondant que la Clavie la  
 dite Marie prouve le nom du dit Roffanel et que  
 des présents soit faite sur son registre et par tout  
 que besoin sera.

Dont acte fait et lu aux parties présents au  
 Ginet et Cultivateur habitant au dit lieu de Stourguenne  
 et François Folygroue marchand au port de Cirou de la  
 commune de Mirandol Soumignier avec le dit Roffanel et  
 nous instruit la dit Charlotte Vadal de ce qui précède et  
 Roffanel Folygroue Ginet. Caylae

Louis de plampolom le dix-neuf mai 1865 (dit Roffanel)  
 à son douze francs, de un une frange un autre  
 cinquante francs, garni de son cinq francs  
 recommandant de son deux francs

Je soussigné notaire à l'hospice de la ville d'Alby le dix-neuf mai 1865  
 François Folygroue qui a été  
 Caylae

12  
 1 20  
 13 20

Annexe 4 : Contrat de mariage Alibert – Jean dit Benoit<sup>95</sup>

221.

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf  
 et le dix septembre,  
 Devant nous Pierre Julien Longave,  
 notaire à la résidence de Bourgmoussac, com-  
 mune de Mirandol, canton de Pampelonne,  
 département du Gers, et en présence des  
 témoins ci-après nommés et soussignés.

Ont comparu

1°. Le s<sup>r</sup>. Auguste Alibert, ouvrier mineur,  
 fils majeur et légitime de Pierre Jean Alibert  
 et de Jeanne Marie Thomas mariés,  
 demeurant avec son père au village des Ginestes,  
 commune de St<sup>e</sup> Gemme;  
 Intéressant pour lui et en son nom et  
 avec l'assistance et l'agrément de son dit père;

2°. Le s<sup>r</sup>. Pierre Jean Alibert cultivateur, demou-  
 rant au dit village des Ginestes;  
 Intervenant pour assister son dit fils et à  
 cause de la constitution totale qu'il lui fera  
 ci-après

3°. La Demoiselle Félix Jean Pierre Jean dit  
 Benoit, couturière fille majeure et légitime  
 de Jean Pierre Jean dit Benoit et de Julie  
 Magna mariés demeurant avec ses père et mère  
 au village de la Renouvie, sur la commune  
 de Mirandol

4°. Le s<sup>r</sup>. Jean Pierre Jean dit Benoit cultiva-  
 teur demeurant au dit village de la Renouvie  
 et Julie Magna son épouse sans profession  
 de lui autorisée demeurant au même village

Delivré  
 le 10 septembre  
 l'an 1869  
 le 10 septembre  
 Alibert  
 44 volis

<sup>95</sup> Consultation AD 81 le 26/05/2023 – Archives des notaires – Côte 3 E 80/137



Intervention d'un et l'autre pour ainsi  
leur dite fille.

Lesquelles parties ont arrêté ainsi qu'il  
suit les conventions civiles de mariage  
projeté entre le dit Auguste Adibert  
et la dite Felicie Jean Pierre Jean dit  
Benoit et dont la célébration civile et  
religieuse aura lieu incessamment sous  
peine de tous dépens, dommages et intérêts  
contre la partie refusante.

Article 1<sup>er</sup>

Les futurs époux ont déclaré vouloir se  
marier et vivre sous le régime total et  
renoncer expressément à celui de la commu-  
nauté soit légale soit conventionnelle.

Article 2<sup>o</sup>

En considération de ce mariage et pour  
aider à en supporter les charges le dit  
Pierre Jean Adibert a voulu faire par  
le présent donation entre vifs et irrévo-  
cable et à titre d'avancement d'hoirie au  
dit Auguste Adibert son fils qui accepte  
de la moitié en contenance de la terre  
à Ligué située sur la commune d'Arnay  
à prendre à l'aspect ou couchant et compor-  
tant la partie civile d'un côté avec chemin  
de grande communication de Gaillac au nord  
de la Besse; d'autres côtés partie restante  
au père et chemin de Calmon, cette conte-  
nance est eue dans son état actuel et



toutes ses appartenances, dépendances et servitudes  
actives et passives anciennes et accoutumées;  
Elle est garantie libre pour toujours de pri-  
vilèges de rentes et d'hypothèques et quitte  
de contribution foncière jusqu'au jour de  
la célébration du mariage projeté époque  
où le Donataire doit entrer en jouissance.

Pour la perception des droits d'enregistrement  
le ~~montant~~ <sup>2 1/2</sup> de la terre la contenance de la terre  
faisant l'objet de la présente donation est  
déclaré d'un revenu de quarante francs.

Les parties expliquent que dans la constitution  
ci-dessus faite au dit Auguste Adibert  
par son père il y trouve compris les droits  
revenant au futur époux ou chef de feu  
bonne Marie Thomas sa mère qui se trouvent  
confondus avec les biens du père

### Article 3<sup>e</sup>

En considération du même mariage les  
dits Jean Pierre Jean dit Benoit et Julie  
Magnan mariés, l'épouse autorisée ont déclaré  
constituer en dot et à titre d'avancement  
d'hoirie à la dite Felicie Jean Pierre Jean  
dit Benoit leur fille future épouse qui accep-  
te la somme de quatre cents francs payable  
solidairement; dont deux cents francs du chef  
du père et trois cents francs du chef de la  
mère; à compte de la dite constitution le  
dit Jean Pierre Jean dit Benoit a tout pré-  
sentement payé au dit Auguste Adibert

futur époux la somme de cent francs  
qui en fait quittance et la reconnaît au  
profit de la future épouse sur ses  
biens présents et à venir; les quatre-vingt  
cents francs restants seront payables  
en termes égaux et annuels de deux cents  
francs chacun, dont le premier terme  
écherra le dix janvier mil huit cent  
quatre-vingt un pour ainsi continuer  
les années suivantes à la même époque  
jusqu'à parfait paiement de tout principal  
intérêt sauf paiements retardés qui causent  
ce cas courront sur le pied de cinq pour  
cent par an.

reciproque  
le précéant  
au survivant  
de l'autre  
de l'autre

Lors des paiements de la susdite  
constitution dotale le futur époux sera  
tenu à fournir bon ou valable reçu  
ou bonne ou valable reconnaissance  
Article 4<sup>e</sup>

Albert  
Albert  
P. A. G.

Afin de se donner une preuve de  
leur mutuel attachement les futurs  
époux ont déclaré se faire donation  
et jouissance de tous et chacuns de  
leurs biens meubles et immeubles qu'ils  
lègueront à leur décès avec la réserve  
expresse malgré cette donation de  
pouvoir disposer de la quotité disponible  
noble en faveur d'un des enfants à naître  
du mariage projeté.  
Et avant la clôture et confirmation



à la loi nous avons donné lecture aux parties des articles treize cent quatre-vingt-cinq et treize cent quatre-vingt-six du code civil et leur avons remis le certificat prescrit par ce dernier article.

Dont acte fait et passé au dit lieu de Bourgnouzac dans notre étude en présence des sieurs Henri Carel instituteur et Pierre Jean Auguste Suisse négociant demeurant l'un et l'autre au dit lieu de Bourgnouzac et ont le dit Auguste Albert futur époux, Pierre Jean Albert père, les témoins et nous notaire signé après lecture faite, non les autres parties qui de ce requises ont déclaré ne savoir le faire.

Alibert *albert* *Henri*  
*S. D. R.* *Auguste Suisse*

vingt-huit  
 cents nuls  
 dit est  
 dit de  
 dit de  
 dit de  
 dit de

27.50	1879. fo 1470c1 - Recu Mariage Cinq francs -	Donnée
18.75	vingt sept francs cinquante centimes -	Donnée
7.50	francs soixante quinze centimes ; gain de Survie	
8.75	Sept francs cinquante centimes ;	Quatorze francs
11.70	soixante dix centimes.	
73.45		

*Scellé*

10040	JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	21 Novembre 1918
<p>leurs sénégalais : tirailleur d'élite. Au combat du 18 juillet 1918, a fait preuve d'une grande bravoure et sang-froid admirable. A été blessé grièvement au moment où il s'élançait avec ses camarades à l'assaut d'un îlot de résistance ennemi.</p>	<p><b>BOULO</b> (Gustave-Joseph), mie Rt 614, soldat (active) à la 1<sup>re</sup> compagnie du 412<sup>e</sup> rég. d'infanterie : soldat courageux, dévoué et d'un entrain remarquable. A été grièvement blessé en accomplissant une mission.</p>	<p><b>CABARET</b> (André), mie Rt 699, adjudant (active) à la 1<sup>re</sup> compagnie du 161<sup>e</sup> rég. d'infanterie : chef de section énergique et brave. Ayant pris le commandement d'une unité dans des conditions difficiles, a été blessé grièvement en assurant la liaison avec un poste voisin. Amputé de la cuisse gauche. Une blessure antérieure. Une citation.</p>
(Pour prendre rang du 25 juillet 1918.)	<p><b>NICOLLIN</b> (Maurice), mie Rt 356, soldat (territorial) à la 1<sup>re</sup> compagnie du 413<sup>e</sup> rég. d'infanterie : très bon soldat, plein de courage et d'allant, qui s'est particulièrement distingué pendant les derniers combats, en faisant preuve des plus belles qualités militaires. A été grièvement blessé au cours des opérations.</p>	(Pour prendre rang du 2 août 1918.)
<p><b>LE GAL</b> (Joseph-Louis-Désiré), mie 5304, soldat (territorial) à la section coloniale d'infirmeries, groupe de brancardiers d'une division coloniale : a montré en toutes circonstances la plus grande bravoure et le plus beau dévouement. A donné une nouvelle preuve de son courage et a été très grièvement blessé le 25 juillet 1918, alors qu'il transportait un blessé sous un violent bombardement.</p>	<p><b>NDA KOPFI</b>, mie 63388, tirailleur (active) à la 4<sup>e</sup> compagnie du 52<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs sénégalais : bon et brave soldat, d'une belle conduite au feu. A été blessé grièvement, le 15 juillet 1918, en faisant son devoir. Amputé de la jambe droite.</p>	<p><b>COUILLEBAULT</b> (Raoul), mie 21872, soldat (réserve) à la 6<sup>e</sup> compagnie du 156<sup>e</sup> rég. d'infanterie : soldat courageux, qui s'est toujours comporté crânement dans les combats auxquels il a pris part. A été blessé grièvement au cours d'un bombardement. Amputé de la cuisse droite.</p>
(Pour prendre rang du 26 juillet 1918.)	<p><b>ROUDEIX</b> (Antoine), mie 0760, caporal (réserve) à la 1<sup>re</sup> compagnie de mitrailleuses du 22<sup>e</sup> rég. d'infanterie coloniale : excellent gradé. Chef de pièce parfait, plein de bravoure, calme au feu. Grièvement blessé, le 25 juillet 1918, en tête de sa mitrailleuse, pendant qu'il se portait à une position de combat. Une citation.</p>	<p><b>MOUILLAY</b> (Albert-Clément), canonnier conducteur (active) à la 3<sup>e</sup> batterie du 32<sup>e</sup> rég. d'artillerie : agent de liaison très brave qui s'est acquitté de sa mission avec vaillance malgré un violent bombardement, a été grièvement blessé le 21 juillet 1918 ; une citation.</p>
<p><b>VENDEVILLE</b> (Gaston-Jean-René), mie 15962, soldat (réserve) à la 21<sup>e</sup> compagnie du 221<sup>e</sup> rég. d'infanterie : excellent soldat, ayant fait preuve des plus belles qualités militaires. Volontaire pour toutes les missions dangereuses ; a été très grièvement blessé à son poste de combat, au cours d'une attaque ennemie. Une blessure antérieure. Deux citations.</p>	(Pour prendre rang du 30 juillet 1918.)	<p><b>LAUCE</b> (Paul), mie 23 IC 12947, soldat (active) à la 1<sup>re</sup> compagnie de mitrailleuses du 22<sup>e</sup> rég. d'infanterie coloniale : excellent soldat mitrailleur, plein d'entrain et d'une bravoure à toute épreuve. A été grièvement blessé le 29 juillet 1918, au service de sa pièce.</p>
<p><b>LAVICE</b> (François-Clément), mie D. 1113, soldat à la section coloniale d'infirmeries, groupe de brancardiers d'une division coloniale (territorial) : excellent brancardier, d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tout éloge. A été gravement intoxiqué en procédant à l'évacuation d'un poste de secours avancé. Une blessure antérieure. Une citation.</p>	<p><b>DAUDÉE</b> (Pierre-Emile-Marie), mie Rt 122, soldat (territorial) à la 2<sup>e</sup> compagnie du 251<sup>e</sup> rég. d'infanterie : bon et brave soldat. A été blessé grièvement à son poste de combat en faisant courageusement son devoir.</p>	<p><b>FANNECHÈRE</b> (Jean-Baptiste-Antoine), mie 8 IC 20634, soldat (réserve) à la 11<sup>e</sup> compagnie du 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale : vaillant soldat, ayant toujours eu sous le feu une très belle attitude. Blessé très grièvement, à son poste de combat, le 31 juillet 1918 ; amputé du bras droit.</p>
<p><b>BONNARDEL</b> (François), mie 12 IC 260, soldat (réserve) au bataillon mixte du pacifique : très brave soldat ; au cours d'une récente attaque, s'est précipité avec quelques hommes sur deux mitrailleuses ennemies ; a mis les servants hors de combat et, se précipitant sur d'autres Allemands en fuite dans un boyau, les a fait prisonniers.</p>	<p><b>NOEL</b> (Albert-Paul), mie IC 15225, caporal (réserve) à la 3<sup>e</sup> compagnie du 54<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs sénégalais : excellent gradé, très brave et accomplissant son devoir avec une grande conscience. A été blessé grièvement, le 18 juillet 1918, en assurant une liaison. Deux blessures antérieures. Une citation.</p>	<p><b>TROTTIER</b> (André-Léon), mie 4/29115, soldat (active) à la 1<sup>re</sup> compagnie du 22<sup>e</sup> rég. d'infanterie coloniale : soldat très brave qui s'est toujours vaillamment comporté au feu. A été grièvement blessé à son poste de combat, le 28 juillet 1918. Deux citations.</p>
(Pour prendre rang du 27 juillet 1918.)	<p><b>ITHURBIDE</b> (Pierre), soldat (réserve) à la 6<sup>e</sup> compagnie du 116<sup>e</sup> rég. d'infanterie : soldat brave et dévoué qui s'est particulièrement distingué au cours de récentes attaques par son sang-froid et son mépris du danger. A été grièvement blessé à son poste de combat pendant un bombardement. Une citation.</p>	(Pour prendre rang du 3 août 1918.)
<p><b>QUELLARD</b> (Fernand-Marcel-Marie), mie 24/15549, soldat (active) à la première compagnie du 22<sup>e</sup> rég. d'infanterie coloniale : brave et excellent soldat ; a été grièvement blessé le 18 juillet 1918, en s'élançant volontairement avec son chef de section sur une mitrailleuse ennemie qu'il a réussi à capturer. Amputation de la cuisse gauche.</p>	<p><b>LEGORJU</b> (Maurice), mie 1218, maréchal des logis (réserve) au 48<sup>e</sup> rég. d'artillerie, pilote aviateur : excellent pilote, toujours prêt pour les missions périlleuses. Alors que son observateur travaillait sur les lignes dans un secteur particulièrement actif, a été attaqué par un avion de chasse ennemi et très grièvement blessé. A fait preuve du plus magnifique sang-froid, en conservant l'énergie de ramener son passager sain et sauf à proximité du front.</p>	<p><b>DEBLED</b> (Anatole-Pierre), mie Rt 1044, soldat (réserve) à la compagnie hors rang du 42<sup>e</sup> rég. d'infanterie : très bon soldat, ayant toujours eu une belle attitude au feu. A été grièvement blessé à son poste de combat. Une blessure antérieure. Une citation.</p>
(Pour prendre rang du 28 juillet 1918.)	(Pour prendre rang du 31 juillet 1918.)	<p><b>ZOLA</b> (Marcel), mie 042551, soldat (territorial) à la 6<sup>e</sup> compagnie du 159<sup>e</sup> rég. d'infanterie : excellent soldat, ayant fait preuve en toutes circonstances d'un grand esprit de sacrifice, d'un beau courage et d'un dévouement absolu. A été très grièvement blessé, le 30 juillet 1918, dans l'accomplissement de son devoir. Une citation.</p>
<p><b>ZANGBÉTO</b>, mie 39130, caporal (réserve) à la 3<sup>e</sup> compagnie du 55<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs sénégalais : très bon gradé, courageux, toujours volontaire pour les missions périlleuses. A été grièvement blessé, en entraînant un groupe de combat à l'assaut. Une citation.</p>	<p><b>MATHEN</b> (Charles-Marcel), mie 20394, soldat (active) à la 2<sup>e</sup> compagnie du 156<sup>e</sup> rég. d'infanterie : excellent fusilier-mitrailleur. Le 23 juillet 1918, s'est porté bravement en avant, engageant le combat corps à corps avec l'ennemi et le forçant à reculer. A été blessé grièvement au cours de l'action.</p>	<p><b>TREPOZ</b> (Etienne-Guillaume), mie 1 IC 12837, sergent (active) à la 2<sup>e</sup> compagnie du 103<sup>e</sup> bataillon sénégalais : sous-officier très courageux et très énergique. A contre-attaqué très vigoureusement, à la tête de ses hommes, s'élançant le premier dans la tranchée ennemie. A été blessé grièvement au cours de l'action. Une blessure antérieure. Une citation.</p>
<p><b>DUMAS</b> (Georges-Célestin-Léonide), mie 040782, soldat (réserve) à la 3<sup>e</sup> compagnie du 156<sup>e</sup> rég. d'infanterie : soldat plein d'entrain et de courage. Le 25 juillet 1918, s'est porté résolument à l'attaque des positions ennemies sous un feu de mitrailleuses des plus violents. A été grièvement blessé en abordant l'adversaire.</p>	<p><b>CHOMEL</b> (Joseph-Alphonse-Xavier), mie 18431, soldat (active) à la 3<sup>e</sup> compagnie du 156<sup>e</sup> rég. d'infanterie : soldat plein d'entrain, d'un dévouement absolu et d'un grand courage. A été blessé grièvement le 23 juillet 1918 en se portant à l'attaque des positions ennemies.</p>	<p><b>SY</b>, mie 74675, tirailleur (active) au 64<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs sénégalais : très bon tirailleur. A été blessé grièvement, à son poste de combat, le 31 juillet 1918.</p>
(Pour prendre rang du 28 juillet 1918.)	(Pour prendre rang du 21 août 1918.)	(Pour prendre rang du 4 août 1918.)
<p><b>CLAUDEL</b> (Alfred-Hippolyte), mie 0133, adjudant (territorial) au 43<sup>e</sup> rég. d'infanterie coloniale : excellent sous-officier, d'une vaillance et d'une énergie à toute épreuve. Tous les officiers de sa compagnie ayant été mis hors de combat, a pris le commandement et a conservé son unité en mains, sous un bombardement d'une extrême violence. Deux blessures. Une citation.</p>	<p><b>MARCHANT</b> (Noël-Stéphane), mie 21075, caporal (réserve) à la 7<sup>e</sup> compagnie du 42<sup>e</sup> rég. d'infanterie : très bon gradé, ayant toujours eu une belle attitude au feu. A été grièvement blessé en se portant vaillamment à l'attaque des lignes allemandes.</p>	<p><b>ANTAJEAN</b> (Joseph), mie 14225, soldat (réserve) à la 2<sup>e</sup> compagnie du 412<sup>e</sup> rég. d'infanterie : fusilier mitrailleur d'élite très courageux et très dévoué. Le 21 juillet 1918, s'est porté résolument en avant pour contrebalancer une mitrailleuse ennemie. A été blessé au cours de l'action. Une citation.</p>
<p><b>CORTAY</b> (Jean-Marie-Léon), mie 2906, brigadier (réserve) au 1<sup>er</sup> escadron du 14<sup>e</sup> rég. de chasseurs : excellent gradé ; a assuré, avec plus grande bravoure, un grand nombre de patrouilles, malgré de violents bombardements, et a pu recueillir et faire parvenir de précieux renseignements sur la situation de l'ennemi. A été grièvement blessé, en accomplissant sa mission.</p>	<p><b>ALIBERT</b> (Jules), soldat de 1<sup>re</sup> classe (réserve) à la compagnie hors rang du 24<sup>e</sup> rég. d'infanterie coloniale : excellent soldat, qui a toujours eu une belle attitude dans toutes les affaires auxquelles il a pris part. A été blessé grièvement, le 29 juillet 1918, en faisant bravement son devoir, à son poste de combat.</p>	<p><b>CLEMENT</b> (Auguste), caporal (réserve) à la 9<sup>e</sup> compagnie du 317<sup>e</sup> rég. d'infanterie : bon gradé, courageux et dévoué. A été blessé grièvement au cours d'un violent bombardement. Deux blessures. Une citation. Amputé de la cuisse gauche.</p>
(Pour prendre rang du 29 juillet 1918.)	(Pour prendre rang du 1 <sup>er</sup> août 1918.)	<p><b>MILLET</b> (Aristide), soldat de 1<sup>re</sup> classe (réserve) à la C. H. R. du 97<sup>e</sup> rég. d'infanterie : très bon et très courageux soldat, d'un grand dévouement. A été grièvement blessé au cours d'une action offensive.</p>
<p><b>ROUX</b> (Paul), mie 06954, soldat (réserve) à la 1<sup>re</sup> compagnie du 23<sup>e</sup> rég. d'infanterie : brancardier courageux et très dévoué, qui s'est toujours fait remarquer par son abnégation et sa conscience. A été grièvement blessé en se</p>	<p><b>AUTHIER</b> (Jean), mie 20150, soldat (active) à la 6<sup>e</sup> compagnie du 156<sup>e</sup> rég. d'infanterie : soldat brave et plein d'entrain, qui s'est porté à l'attaque d'un bois sous un feu violent de</p>	<p><b>DELAUNAY</b> (René), soldat (réserve), à la C. H. R. du 97<sup>e</sup> rég. d'infanterie : très bon et</p>

Annexe 6 : Contrat de mariage Pierre Alibert et Jeanne Viguié<sup>97</sup>

Alibert Viguié mariage  
L'an mil sept cent quatre vingt cinq le cinq de septembre  
deuxième de janvier après midi au lieu de commerce de Calvi  
ville de Calvi sur le royaume de France Christiane par son  
premier Louis par la grace de Dieu Roi de France le dit mariage  
occurent nous notaire de dit Commerce de Calvi. Les parties  
Le témoin Bas nous mes furent présents Pierre Alibert Drouffier  
fils de Pierre Alibert le dit mariage de Marguerite Gautier maison de  
mariage de la commune Jurisdiction de la commune de Calvi  
assisté de dit Pierre Alibert son père de Jeanne Viguié  
travailliers habitant de mariage de la commune Jurisdiction de Calvi

<sup>9797</sup> Consultation AD 81 - Archives des notaires - Côte 3 E 80/70

faisant pour le cas nom de penonon origines la fille de mine  
 Lanque par le pape a laquelle il primer le poble de femme  
 est desirables. Restes le luteran au premier supprime d'iceux  
 de penonon d'iceux le interets d'iceux lesquels parties pendant  
 de l'advis Coment le Comontement d'iceux parents le commis po-  
 asonelles ont convenu le accorde les articles de mariage suivants  
 le premier lieu ont accorde que ledit pisme alib en ffit le l'advis  
 Jeanne Marie origines se prindront le sejour pour le Doublin et  
 mariage se l'advis le pape Catholique apostolique le l'advis  
 Elle de la premiere Requesite en quelone des parties de son alib  
 le supprime d'iceux de penonon d'iceux le interets Contre les parties  
 de se parante tuer la quelle ante les formalites d'iceux le l'advis  
 gardes le obseques le se formes le contemplation du Charge de  
 fut le mariage le la Comontement d'iceux sur present ledit pisme  
 alib en ffit le l'advis le l'advis lequel est le l'advis  
 Comme fait de son approbation le Comontement a fait le fait  
 d'iceux sur le l'advis le l'advis le l'advis  
 pisme alib en ffit le l'advis le l'advis le l'advis  
 humblement d'iceux le l'advis le l'advis le l'advis  
 Bicus pisme le l'advis le l'advis le l'advis le l'advis  
 actions de quelque le tout Comontement le l'advis le l'advis  
 pisme alib en ffit le l'advis le l'advis le l'advis le l'advis  
 fut le mariage le l'advis le l'advis le l'advis le l'advis  
 de volentes tant le l'advis que le l'advis le l'advis le l'advis  
 fils fut le l'advis le l'advis le l'advis le l'advis le l'advis  
 mortie d'iceux de son pisme le l'advis le l'advis le l'advis







## **Bibliographie**

- Benneteux, B. (2010). *Les mots de la mine : petit abécédaire pour mineur du XXI<sup>e</sup> siècle*. Un Autre Reg'Art.
- Le Pottier, J. (1990). *Communes du Tarn : géographie administrative : paroisses, étymologie, blasons, bibliographie*(Tome I). Conseil Général du Tarn.
- Pécout, C. (2008). Les chantiers de la jeunesse (1940-1944) : une expérience de service civil obligatoire. *Agora débats/jeunesse*, 47(1), 24. <https://doi.org/10.3917/agora.047.0024>
- Trempe, R., & Godechot, J. (1972). Les mineurs de Carmaux, 1848-1914. *The Economic History Review*, 25(1), 198. <https://doi.org/10.2307/2599801>
- Un document, une histoire : les citations militaires. (2021, 2 novembre). *La Nouvelle République*. Consulté le 20 juillet 2023, à l'adresse <https://www.lanouvellerepublique.fr/a-la-une/les-citations-militaires>

## **Webographie**

- 1892 : La grève de Carmaux et Jean Jaurès. (s. d.). Maxicours. Consulté le 19 juillet 2023, à l'adresse <https://www.maxicours.com/se/cours/1892-la-greve-de-carmaux-et-jean-jaures/>
- Acte de décès – Joseph Alibert. (1780). Consultation AD 81 en ligne le 07/07/2023 – BMS (1779-1784) – Côte 1 E 249/1.
- Acte de décès – Joseph Auguste Alibert. (1928). Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Décès (1928) – Côte 4 E 60/49.
- Acte de décès – Pierre Alibert. (1840). Consultation AD 81 en ligne - Décès (1840-1843) - Côte 4 E 249/8.
- Acte de mariage – Marie Elisabeth Raffanel et Pierre Jean Alibert. (1865). Consultation AD 81 en ligne le 20/05/2023 – Mariages (1863-1866) – Côte 4 E 249/6.

*Acte de mariage – Pierre Alibert et Jeanne Viguiet.* (1785). Consultation AD 81 le 05/06/2023 – BMS (1784-1786) – Côte 1 E 249/1.

*Acte de mariage – Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans.* (1846). Consultation AD 81 en ligne le 20/05/2023 – Mariages (1839-1846) – Côte 4 E 8/3.

*Acte de mariage (début) – Joseph Auguste et Jean Félicie.* (1879). Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Mariages (1879-1880) – Côte 4 E 168/9.

*Acte de mariage (début) – Jules Alibert et Elisa Dhahia Rieunau.* (1919). Consultation AD 81 en ligne le 21/05/2023 – Mariages (1905-1910) – Côte 4 E 8/8.

*Acte de Naissance – Pierre Alibert.* (1763). Consultation AD 81 en ligne le 05/06/2023 – BMS Paroisse Saint-Cyrice (1760-1764) – Côte 1 E 249/1.

*Archives départementales du Tarn.* (2023). Consulté le 20 mai 2023, à l'adresse <https://archives.tarn.fr>

*Archives nationales du monde du travail.* (s. d.). <https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/>

*Association Flossenbürg : Association des déportés et familles de disparus du camp de concentration de Flossenbürg & Kommandos.* (s. d.). Consulté le 8 août 2023, à l'adresse <https://asso-flossenburg.com/>

Audier, A. (s. d.). *Historique du Prieuré de Sainte-Gemme.* Le Prieuré de Sainte-Gemme en Saintonge. Consulté le 24 juillet 2023, à l'adresse <https://prieurestegemme17.jimdofree.com/historique/>

*Base Rigal : Acte de décès Joseph Alibert.* (s. d.). Consulté le 27 mai 2023, à l'adresse <http://baserigal.free.fr>

Carmaux (81). (2011). Dans *EthymoLogique*. Consulté le 3 juin 2023, à l'adresse <https://www.etymo-logique.com/le-mot-du-jour/lieu/villes-le-mot-du-jour/carmaux-81/>

*Contrat de mariage (début) – Pierre Alibert et Jeanne Viguiet.* (1785). Consultation AD 81 le 26/06/2023 – Archives des notaires - Côte 3 E 80/70. Folio 347.

*Déclaration de succession – Joseph Auguste.* (1928). Consultation AD 81 le 26/06/2023 – Tables des successions et absences – Côte 3 Q 12493. Volume 11. Case 436.

*Extrait de cadastre – Propriétés foncières.* (1862). Consultation AD 81 le 26/05/2023 – Cadastre de Sainte-Gemme / Propriétés foncières – Côte 3 P 2079.

*Extrait du cadastre – Hameau des Ginestes.* (1831). Consultation AD 81 le 26/05/2023 – Plans cadastraux, Sainte-Gemme, Section C, feuille 3.

*Fiche matricule de Joseph Alibert Auguste.* (1872). Consultation AD 81 en ligne le 31/05/2023 – Matricules militaires (1872) – Côte 1R2\_006.

*Filae : Alibert.* (2023). Filae. Consulté le 13 juillet 2023, à l'adresse <https://www.filae.com/nom-de-famille/Alibert.html>

*Google Maps.* (2023). Consulté le 9 juillet 2023, à l'adresse <https://www.google.com/maps/>

Larousse, É. (2023a). Brassier. Dans *Dictionnaire de français Larousse*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/brassier/11015>

Larousse, É. (2023b). Cantonnier. Dans *Dictionnaire de français Larousse*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cantonnier/12825>

Littré, É., & Gannaz, F. (2023). Pradier. Dans *Dictionnaire Littré*. Consulté le 10 août 2023, à l'adresse <https://www.littre.org/definition/pradier>

*Matricule militaire – Jules Alibert.* (1907). Consultation AD81 en ligne le 07/06/2023 – Matricules militaires – Cote 1R2\_157.

*Matricule militaire (première page) – Laurent Alibert.* (1941). CAPM de Pau, sous la cote n° 41.810.10003.

Shrapnel. (2023). Dans *Le Robert Dico en ligne*. Consulté le 4 août 2023, à l'adresse <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/shrapnel>

*Site officiel de Sainte-Gemme.* (s. d.). Consulté le 28 juin 2023, à l'adresse <https://www.sainte-gemme-81.com/>

Splénectomie. (s. d.). Dans *CHUV*. Consulté le 26 juillet 2023, à l'adresse <https://www.chuv.ch/fr/chuv-home/patients-et-familles/specialites-medicales/atlas-medical-thematique/abdomen/splenectomie>

*Ville de Carmaux.* (s. d.). Consulté le 5 juillet 2023, à l'adresse <https://carmaux.fr/>

## **Table des illustrations**

Figure 1 : Situation géographique de Sainte-Gemme (Google Maps, 2023) .....	7
Figure 2 : Acte de mariage – Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans (1846).....	9
Figure 3 : Arbre descendance Pierre Jean Alibert et Anne Marie Amans.....	13
Figure 4 : Sainte-Gemme – Vue générale aérienne (Site officiel de Sainte-Gemme, s. d.) .....	15
Figure 5 : Dispersion des lieux nommés « Sainte-Gemme » en France (Google Maps, 2023).....	16
Figure 6 : Armoiries de Sainte-Gemme (Site officiel de Sainte-Gemme, s. d.) .....	17
Figure 7 : Plan de Sainte-Gemme (Site officiel de Sainte-Gemme, s. d.).....	17
Figure 8 : Extrait du Cadastre - Hameau des Ginestes (1831).....	18
Figure 9 : Extrait de cadastre - Propriété foncière (1862) .....	19
Figure 10 : Extrait de cadastre - Propriété foncière (1874) .....	20
Figure 11 : Acte de mariage – Marie Elisabeth Raffanel et Pierre Jean Alibert (1865) .....	21
Figure 12 : Arbre descendance – Pierre Jean Alibert et Marie Elisabeth Raffanel.....	24
Figure 13 : Vue satellite de Sainte-Gemme (Google Maps, 2023).....	26
Figure 14 : Arbre descendance – Pierre Jean Alibert et Jeanne Marie Lacroux.....	27
Figure 15 : Arbre descendance – Antoine Amans et Roze Cayré.....	29
Figure 16 : Arbre ascendance agnatique – Pierre Jean Alibert 1823 – 4 générations.....	30
Figure 17 : Acte de décès – Pierre Alibert (1840) .....	31
Figure 18 : Acte de mariage – Pierre Alibert et Jeanne Viguiier (1785).....	33
Figure 19 : Acte de Naissance – Pierre Alibert (1763) .....	34
Figure 20 : Acte de décès de Joseph Alibert (Base Rigal, s. d.) .....	36
Figure 21 : Acte de décès - Joseph Alibert (1780).....	37
Figure 22 : Vue satellite de Sainte-Gemme et Carmaux (Google Maps, 2023) .....	39
Figure 23 : Extrait d'une fiche matricule – Alire Alibert (1891, cf. Annexe 1) .....	40
Figure 24 : Première de couverture – Dossier sursis d'appel (1892).....	40
Figure 25: Carmaux - Place Gambetta (Ville de Carmaux, s. d.) .....	41
Figure 26 : Armoiries de Carmaux (Ville de Carmaux, s. d.).....	43
Figure 27 : Mines de Carmaux - Puits de la Grillatié (Ville de Carmaux, s. d.).....	44
Figure 28 : Acte de décès – Joseph Auguste Alibert (1928) .....	46
Figure 29 : Arbre descendance – Joseph Auguste Alibert et Felicie Jean.....	48
Figure 30 : Déclaration de succession – Joseph Auguste (1928).....	50
Figure 31 : Fiche matricule de Joseph Alibert Auguste (1872).....	51
Figure 32 : Acte de mariage (début) – Joseph Auguste et Jean Félicie (1879) .....	52

Figure 33 : Contrôle nominatif des hommes comptant six mois de service dans l'exploitation houillère de Carmaux et placés à ce titre en sursis d'appel (1872).....	55
Figure 34 : Acte de mariage (début) – Jules Alibert et Elisa Dhalia Rieunau (1919).....	58
Figure 35 : Arbre descendance – Jules Alibert et Elisa Dahlia Rieunau.....	60
Figure 36 : Matricule militaire – Jules Alibert (1907) .....	62
Figure 37 : Extrait du matricule militaire – Jules Alibert (1907).....	63
Figure 38 : Extrait du livret de famille – Laurent Alibert et Jacqueline Bruel (1945).....	64
Figure 39 : Matricule militaire (première page) – Laurent Alibert (1941).....	65
Figure 40 : Entrée du Camp de Flossenbürg (Association Flossenbürg, s. d.).....	66
Figure 41 : Fiche personnelle de Laurent Alibert (Association Flossenbürg, s. d.).....	68